

Rapport sur la solvabilité et la situation financière 2023



SFCR

Approuvé par le Conseil
D'Administration du 3 avril 2024

**En application de l'Article 28 du
règlement délégué (UE) 2015/35**

DESTINATAIRE(S)

- Public
- ACPR

Copie :

- Membres du Conseil
d'Administration

OBJET

SFCR – 2023

Ce document est un rapport public qui vise à garantir la bonne information du public et du superviseur sur les données publiées par l'organisme et sur son système de gouvernance. Son caractère public implique à minima une mise en ligne sur le site Internet de la mutuelle après validation par le Conseil d'Administration.

Ce rapport doit être publié annuellement à moins qu'un évènement majeur affectant significativement la pertinence du rapport précédent ne contraigne à une publication anticipée d'une autre version.

SOMMAIRE

A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS.....	2
A.1. Activité.....	2
A.2. Résultats de souscription	5
A.3. Résultats des investissements	9
A.4. Résultats des autres activités	11
A.5. Autres informations.....	11
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE	14
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	14
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité.....	20
B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	22
B.4. Système de contrôle interne.....	26
B.5. Fonction d'audit interne	30
B.6. Fonction actuarielle	31
B.7. Sous-traitance.....	32
B.8. Autres informations.....	32
C. PROFIL DE RISQUE	34
C.1. Risque de souscription	35
C.2. Risque de Marché.....	38
C.3. Risque de Crédit	41
C.4. Risque de liquidité.....	42
C.5. Risque opérationnel.....	43
C.6. Autres risques importants	45
C.7. Autres informations.....	45
D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	48
D.1. Actifs	48
D.2. Provisions techniques	50
D.3. Autres passifs.....	52
D.4. Méthodes de valorisation alternative	53
D.5. Autres informations.....	53

E. GESTION DU CAPITAL56

E.1. Fonds propres.....	56
E.2. Capital de solvabilité requis et Minimum de Capital Requis	59
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.....	62
E.4. Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	62
E.5. Non-respect du capital de solvabilité requis et non-respect du minimum de capital requis.....	62
E.6. Autres informations	63

ANNEXES 64

S.02.01 - BILAN	65/66
S.05.01 - PRIMES, SINISTRES	67
S.17.01 – PROVISIONS TECHNIQUES.....	68
S.19.01 - SINISTRES	69/70
S.23.01 – FONDS PROPRES	71/72
S.25.01 - SCR.....	73
S.28.01 - MCR.....	74

SYNTHÈSE

Depuis le 1^{er} janvier 2016 dans le cadre d'une réforme européenne de la réglementation des organismes d'assurance, le régime Solvabilité II a été mis en place.

Il se décline au travers de 3 piliers :



Ce rapport à destination du public sur la solvabilité et la situation financière (Solvency and Financial Condition Report ou SFCR), s'inscrit dans le cadre du Pilier 3, en application de la directive 2009/138/CE du parlement européen.

Il présente les informations visées au règlement délégué (UE) n°2015/35 et suit la trame définie dans le règlement. Il concerne la période de référence du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Regard sur l'année 2023

Le climat inflationniste débuté en 2022 persiste en 2023 (4.9% de taux d'inflation). En effet, l'inflation continue d'être un défi majeur pour de nombreuses entreprises et organisations, y compris les mutuelles de santé comme Mutuelle Entrain. Les coûts des soins de santé, des médicaments et des services médicaux augmentent à mesure que l'inflation progresse. Cette augmentation des coûts exerce une pression financière sur les mutuelles pour maintenir des cotisations abordables tout en offrant une couverture adéquate à leurs adhérents.

De plus, la mise en œuvre du dispositif 100% santé, visant à garantir un accès universel à des équipements d'optique, auditifs et dentaires de qualité et sans reste à charge pour l'assuré, a entraîné une augmentation des dépenses depuis sa mise en place. Désormais les postes Dentaire et Audition se stabilisent donnant ainsi une meilleure vision des prestations à venir.

L'année 2023 est également marquée par le projet d'appel d'offre de la SNCF pour la protection sociale complémentaire de leurs personnels au 1er janvier 2025. Cet appel d'offre a eu un impact direct sur notre capacité à développer de nouveaux adhérents, se traduisant par une baisse de 1,74% du portefeuille.

La SNCF a lancé son appel d'offre au début du dernier trimestre 2023. La réponse à cet appel d'offre a été une priorité majeure pour Mutuelle Entrain. Cela a impliqué un travail intense pour préparer une proposition compétitive.

Ce nouvel élément a poussé Mutuelle Entrain à travailler sur une réorganisation interne et la recherche de nouveaux marchés permettant à la mutuelle de stabiliser ses effectifs adhérents.

Activité et Résultat

Acteur de référence dans le monde des cheminots, Mutuelle Entrain a établi son réseau d'agences sur l'ensemble du territoire français et a construit son savoir-faire auprès des agents SNCF.

La mutuelle développe aujourd'hui son activité auprès des entreprises comme des particuliers.

En 2023, Mutuelle Entrain a intégré dans ses effectifs 6 nouveaux contrats collectifs totalisant près de 80 adhérents.

A fin décembre 2023, Mutuelle Entrain compte dans ses effectifs 145 820 bénéficiaires (dont 6 828 bénéficiaires des contrats collectifs).

Ses adhérents sont répartis dans 2 gammes principales au niveau **individuel** :

- Gamme Classique : Formule 1, Formule 2, Formule 3, Formule 4 -EVO
- Gamme YSO : YSO, YSO+, YSOO, YSOD

Une autre garantie supplémentaire, non comprise dans les gammes proposées aux adhérents est également présente au sein du portefeuille individuel :

- La garantie Tranquille : Conservée lors de la fusion avec la Mutuelle des Cheminots de Normandie. Cette garantie est fermée à la commercialisation.

En ce qui concerne le **collectif**, Mutuelle Entrain dispose de plusieurs garanties adaptées aux besoins et spécificités des organisations.

Résultat

Le résultat net de 2023 s'élève à - 1 498 K€ ; ce résultat est la somme du résultat de l'activité santé (individuel/collectif), du résultat financier et du résultat exceptionnel.

Après la pandémie de 2020 à 2021 et le rattrape au niveau de la sinistralité, il est à noter que Mutuelle Entrain présente 3 années d'exercices déficitaires.

En effet, le résultat 2023 reste déficitaire, notamment par la croissance de la sinistralité en lien avec la mise en place du 100% santé, la baisse des marchés financiers et le climat inflationniste de l'économie.

Système de gouvernance

La gouvernance de Mutuelle Entrain est fondée sur la complémentarité entre :

- ▶ Les administrateurs élus (Conseil d'Administration) ;
- ▶ La présidence et la direction opérationnelle (dirigeants effectifs) ;
- ▶ Les fonctions clés (actuariat, gestion des risques, conformité et audit interne).

Le Conseil d'Administration de Mutuelle Entrain est composé de 26 membres. Il détermine les orientations stratégiques de la mutuelle et veille à leur mise en œuvre ; il désigne le Directeur Général. Ce dernier exerce un contrôle permanent de la gestion du Comité de Direction dont il nomme par ailleurs les membres.

Depuis sa création en 2009, le président du Conseil d'Administration de Mutuelle Entrain est Olivier TECHEC et le directeur général est Jean-Noël DE CRESCENZO. À eux deux, ils forment les « 4 yeux » en tant que dirigeants effectifs.

Mutuelle Entrain intègre également 4 fonctions clés : la Fonction Audit Interne, la Fonction Vérification de la conformité, la Fonction Actuariat et la Fonction Gestion des Risques.

Les fonctions clés disposent de l'autorité, des ressources et de l'indépendance nécessaires pour mener à bien leurs tâches et peuvent rendre compte de leurs activités au Conseil d'Administration à tout moment. A minima, une fois par an, les fonctions clés sont conviées au Conseil d'Administration afin de dresser un bilan de leurs travaux.

Profil de risque

Le profil de risques de Mutuelle Entrain se décline principalement au travers de la Formule Standard, qui repose sur les hypothèses, méthodes et calibrages fixés par la Directive Solvabilité II : Cette formule permet notamment de définir un capital de solvabilité requis (Solvency Capital Requirement) pour les risques suivants :

- SCR Souscription ;
- SCR Marché ;
- SCR Crédit ;
- SCR Opérationnel.

Cependant, cette formule standard étant par définition commune à l'ensemble des acteurs du marché assurantiel, elle ne permet pas à elle seule de refléter précisément les risques propres à chaque organisme. Ainsi, Mutuelle Entrain identifie les risques majeurs auxquels elle est exposée et évalue le besoin en capital réglementaire associé en cas de survenance, notamment lors de l'élaboration de l'ORSA (Own Risk and Solvency Assessment).

Valorisation à des fins de solvabilité

Les principes et méthodes d'évaluation des actifs et passifs de la mutuelle sont issus des normes couramment utilisées, notamment des dispositions de la Directive Solvabilité 2 et du Règlement Délégué 2015/35.

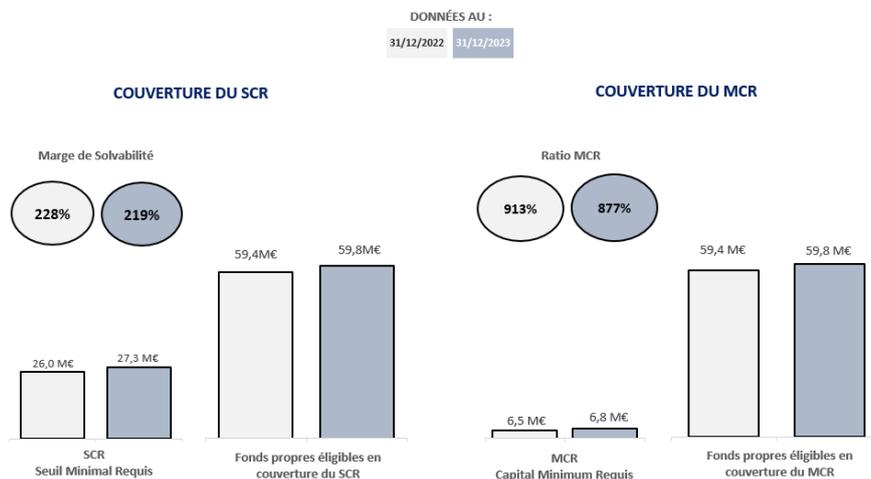
Mutuelle Entrain établit ainsi un bilan qui constitue la base de calcul des fonds propres prudentiels et des exigences en capital (SCR et MCR).

Dans la continuité de l'année 2022, l'année 2023 a été marquée par une forte de l'inflation face à laquelle les banques centrales ont réagi en faisant maintenant des taux d'intérêt élevés. Cette inflation élevée et persistante combinée aux facteurs d'ordre géopolitique, comme la guerre en Ukraine, a engendré une réaction forte des marchés. Ainsi les actions comme les obligations ont connu une performance relative en 2023.

Gestion du capital

Mutuelle Entrain dispose à tout instant de fonds propres suffisants afin de couvrir ses engagements envers ses bénéficiaires.

Au 31/12/2023, la mutuelle dispose d'une marge de solvabilité de 219% et d'une couverture du MCR de 877%.



A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

▀ Activité	2
▀ Résultat de souscription	5
▀ Résultat des investissements	9
▀ Résultat des autres activités	11
▀ Autres informations	11



A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A.1. Activité

A.1.1 Informations générales

Mutuelle Entrain, société mutualiste, est immatriculée sous le numéro SIREN 775 558 778.

Elle est régie par le livre II du Code de la Mutualité, adhérente à la Fédération Nationale de la Mutualité Française. Conformément à l'article R211-2 du Code de la Mutualité, en vigueur depuis le 01 janvier 2016, Mutuelle Entrain est agréée pour pratiquer les opérations relevant des branches d'activité suivantes :

1. Accidents
2. Maladies

Mutuelle Entrain assure uniquement des produits ou contrats de complémentaire santé collectifs ou individuels.

Les allocations décès incluses dans l'offre santé sont assurées par un autre assureur (MIF : LA MUTUELLE D'IVRY la Fraternelle).

Les allocations éventuellement accordées pour la naissance d'un enfant sont financées par l'action sociale de la Mutuelle.

Concernant l'assistance « vie quotidienne », Mutuelle Entrain a un partenariat avec un opérateur pour proposer des garanties d'assistance complémentaires à ses produits.

Mutuelle Entrain est soumise à la supervision de l'Autorité de Contrôle Française : Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR - 61, Rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09).

Le contrôle des comptes annuels est réalisé par un cabinet de commissaires aux comptes (GROUPE ALPHA : 20-24 rue Martin Bernard – 75013 PARIS).

A.1.2 Lignes d'activité et implantation géographique

Acteur de référence dans le monde des cheminots, Mutuelle Entrain a établi son réseau d'agences sur l'ensemble du territoire français et a construit son savoir-faire auprès des agents SNCF.

La mutuelle développe aujourd'hui son activité auprès des entreprises comme des particuliers.

L'offre individuelle de Mutuelle Entrain est diversifiée. Elle permet à tous les adhérents de trouver une couverture adaptée. Certaines garanties basées sur des tranches d'âge (tranches de 5 ans) permettent de pratiquer des tarifs « jeunes » très compétitifs et de prendre en compte l'évolution des consommations liées à l'âge.

Cinq garanties sont proposées aux adhérents :

FORMULE 1 : Entrée de gamme répondant à la fois aux personnes dont les besoins sont peu exigeants et également aux personnes dont les moyens financiers sont limités tout en servant des prestations d'un niveau très acceptable.

FORMULE 2 : Milieu de gamme, cette formule est le cœur de cible qui répond aux besoins exprimés. Elle tient compte à la fois des évolutions des demandes des besoins en prévention, en matière de soins et prothèses dentaires, d'optique, et d'évolution des besoins en fonction de l'âge. Elle tient compte des pratiques en matière de dépassements d'honoraires (remboursement dans le cadre du parcours de soins).

FORMULE 3 : Haut de la gamme, adaptée aux personnes dont les besoins en matière de santé sont plus importants avec des prestations et des cotisations ajustées.

FORMULE 4 - EVO : Prise en charge de haut niveau pour les services les plus courants. Une couverture santé pour toute la famille intégrant les avantages du réseau de soins.

YSO : La gamme YSO (YSO, YSO+, YSOD, YSOO, cible une population âgée de 50 ans et plus. Elle propose des formules équilibrées avec un soutien spécifique selon besoins en cas d'hospitalisation, de soins dentaires ou d'optique.

(TRANQUILLE) : Lors de la fusion avec la Mutuelle des Cheminots de Normandie, Mutuelle Entrain a repris le règlement mutualiste de la mutuelle absorbée et conservé la garantie « Tranquille ». Cette garantie est fermée à la commercialisation.

CONTRATS COLLECTIFS :

Pour les contrats collectifs, Mutuelle Entrain dispose de plusieurs garanties adaptées aux besoins et spécificités des organisations.

Les contrats collectifs sont à adhésion obligatoire ou facultative.

MUTUELLE ENTRAIN EN QUELQUES CHIFFRES AU 31/12/2023

- ➔ Nombre d'adhérents : 91 016 (dont 87 169 contrats individuels et 3 847 en contrats collectifs)
- ➔ Nombre de bénéficiaires : 145 820 (dont 138 992 contrats individuels et 6 828 contrats collectifs)
- ➔ Nombre de salariés : 134
- ➔ Nombre d'agences : 29 (19 sections régionales et 92 départements couverts)

A.1.3 Les faits marquant de la période

► Réponse au contrat groupe SNCF

En 2023, la mutuelle a été confrontée à un défi de taille avec l'appel d'offres pour le contrat groupe SNCF. Cette opportunité représente un enjeu crucial pour l'avenir de la mutuelle, car être dans le dispositif du contrat doit permettre de consolider sa position de mutuelle affinitaire, mais aussi ouvrir la voie à de nouvelles opportunités de développement.

La réponse sera finalisée en 2024, la mobilisation de l'ensemble des forces de la mutuelle sera donc essentielle pour mener à bien ce projet.

► L'agence en ligne

Au cours du dernier trimestre de 2023, la mutuelle a introduit un nouveau service de proximité : l'agence en ligne.

Ce nouvel outil a été conçu pour offrir une expérience pratique et efficace. L'agence en ligne permet aux adhérents de la mutuelle d'accéder à une gamme de services directement depuis chez eux, via Internet.

Dès son lancement, l'agence en ligne a suscité un vif intérêt de la part des adhérents, se traduisant par une augmentation significative du nombre de rendez-vous planifiés. Cette réaction positive témoigne de l'efficacité et de la pertinence de cette nouvelle approche.

► Dématérialisation des factures fournisseurs et automatisation

Mutuelle Entrain a déjà intégré dans son processus comptable l'obligation de recevoir des facturations électroniques. L'outil Sage Dématérialisation a été mis en place courant 2023. Cet outil permet d'intégrer directement les factures fournisseurs en comptabilité.

► La gestion informatique

Durant l'année 2023, la mutuelle a complété sa solution d'hébergement informatique avec son prestataire Absys-Cyborg. Désormais les outils comptables, fiscaux, paie et budgétaires sont hébergés sur le Cloud du prestataire.

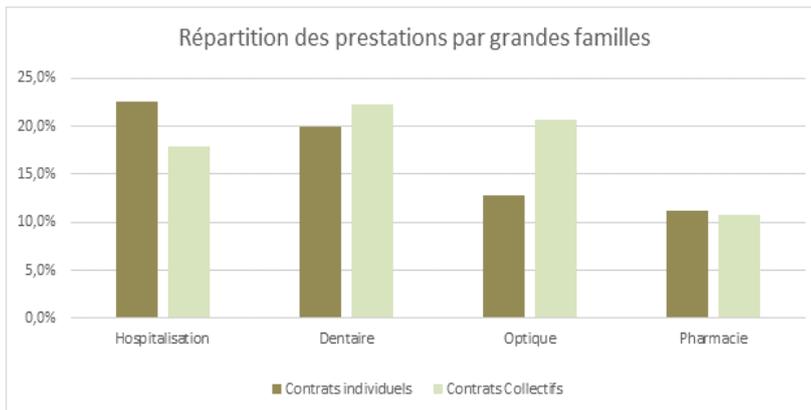
A.1.4 Les participations de Mutuelle Entrain

Mutuelle Entrain ne détient pas de participation dans des entreprises liées.

A.2. Résultats de souscription

A.2.1 Les prestations

Les prestations santé payées sont de 80 128 K€ en 2023, contre 78 375 K€ en 2022, soit une augmentation du volume des consommations de 2,6%.



Les principaux postes sont l'hospitalisation, le dentaire, l'optique et la pharmacie. Ils représentent respectivement 22,4%, 20,0%, 13,2% et 11,2% des prestations à fin 2023.

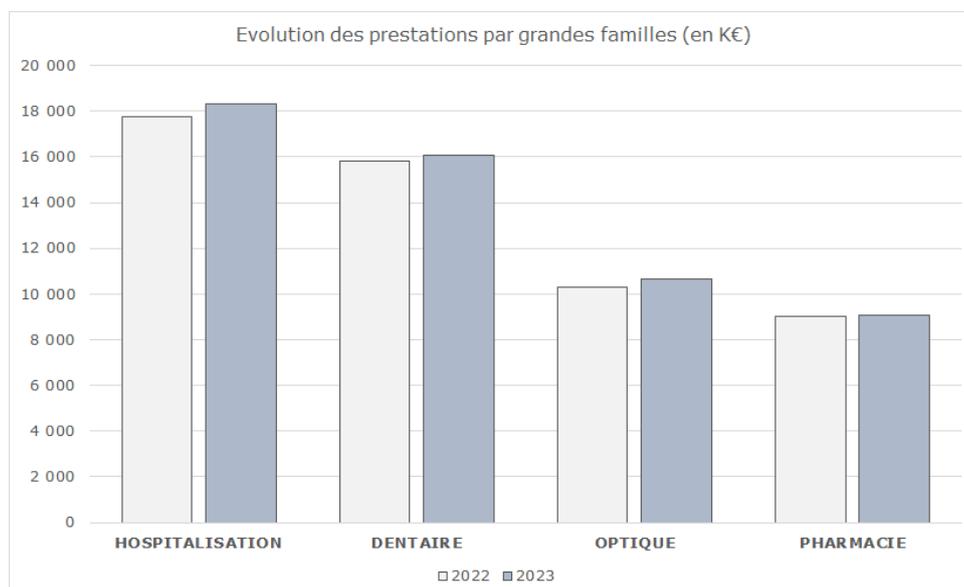
Contrairement aux années précédentes, on constate que les quatre postes de consommations ne sont pas identiques, que ce soit sur le segment individuel ou collectif.

En 2023, se démarquent pour le segment collectif, les postes Optique et Dentaire. Et pour le segment individuel le poste Hospitalisation. Le poste Pharmacie est identique, que ce soit sur le segment individuel ou collectif.

Comme les années précédentes, nous avons fait appel à un cabinet d'actuariat (CAPS ACTUARIAT) pour déterminer les provisions pour prestations à payer (PPAP).

Pour l'exercice 2023, l'estimation des provisions pour prestations à payer est de 6 332 K€, soit une reprise de provision de 591 K€.

L'évolution des dépenses entre 2022 et 2023 pour les quatre grandes familles de dépenses (en K€) est la suivante (cf. graphique ci-contre).



A.2.2 Les cotisations

	N	N-1
Cotisations [K€]	95 795 781	93 306 933

Le Chiffre d’Affaires HT s’élève à 95,8 Millions d’euros en N (dont 3,7 Millions d’euros issus des contrats collectifs) contre 93,3 Millions d’euros en N-1.

Les cotisations santé en affaire directe augmentent de 2,6%.

La répartition du CA par garantie est la suivante :

	N	N-1
Formule 1	6,4 %	6,9 %
Formule 2	50,4 %	51,1 %
Formule 3	33,3 %	33,5 %
Formule 4 - EVO	0,3 %	0,0 %
YSO	4,8 %	3,3 %
TRANQUILLE	1,1 %	1,1 %
C2S	0,1 %	0,1 %
Loi EVIN et divers	0,1 %	0,2 %
Contrats Collectifs	3,8 %	3,7 %

Mutuelle Entrain est un organisme gestionnaire de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS), les cotisations (participations) appelées à ce titre se sont élevées à 92 K€ représentant 0,1% de CA. Les cotisations sont collectées puis reversées via la déclaration de la Taxe de Solidarité Additionnelle (TSA), elles ne font pas partie du CA HT.

Le montant annuel 2023 de la TSA est de 12,7 Millions d’euros (taux 13,27% de la base TSA). La contribution à la prise en charge du forfait patientèle médecin traitant s’élève à 764 K€ (0,8% de la base TSA) au titre l’exercice.

Le Chiffre d’Affaires de l’activité vacances (activité reprise depuis la fusion-absorption d’Entrain-SSAM en 2021) s’élève pour 2023 à 197 K€ représentant 0,21% du CA HT. Le CA de l’activité vacances est intégré au résultat non-technique de la mutuelle et ne fait pas partie du CA HT par garantie.

Répartition des prestations et cotisations par zone géographique

Mutuelle Entrain dispose d’un réseau d’agences qui couvre la majeure partie du territoire français métropolitain. A fin 2023, on peut noter que 50% de la consommation des prestations est répartie sur les six agences les plus conséquentes qui représentent 49% de l’effectif et 49% des cotisations appelées.

En matière de prestations, les agences de Marseille, Paris, Montpellier, Bordeaux, Toulouse et Dijon représentent respectivement 11,65%, 9,63% et 8,48%, 7,56%, 6,51% et 6,43% de la consommation.

A.2.3 Le résultat

Le résultat technique et non technique

Après la pandémie de 2020 à 2021 et le rattrape au niveau de la sinistralité, il est à noter que Mutuelle Entrain présente 3 années d'exercices déficitaires.

En effet, le résultat 2023 reste déficitaire (le résultat net s'élève à - 1 498 K€), notamment par la croissance de la sinistralité en lien avec la mise en place du 100% Santé, la baisse des marchés financiers et le climat inflationniste de l'économie.

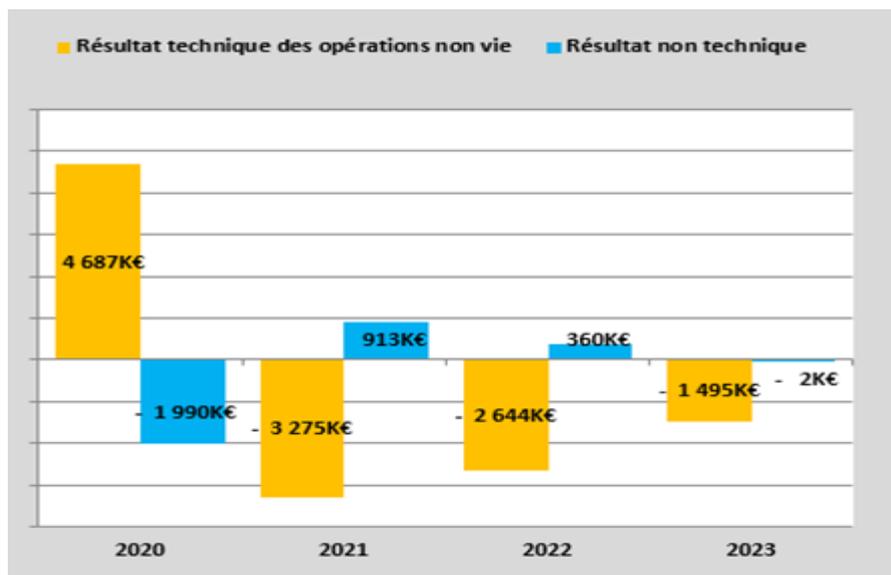
Le résultat de la mutuelle se présente en deux parties :

- ▶ Le résultat technique des opérations non-vie ;
- ▶ Le résultat non-technique.

Le compte de **résultat technique** des opérations non-vie intègre principalement :

- La gestion des garanties, en assurance directe ;
- Les produits financiers afférents au résultat technique pour un montant de 12 K€.

Le compte de **résultat non technique** correspond, quant à lui au résultat financier non affecté aux comptes de résultat technique des opérations non-vie, aux charges et produits non techniques, au résultat de l'action sociale, au résultat exceptionnel et à l'impôt sur les résultats de la mutuelle.



On constate que le résultat technique a été amélioré mais reste déficitaire en 2023 avec également une baisse du résultat non technique.

L'amélioration du résultat technique résulte de l'augmentation modérée du chiffre d'affaires en 2023 couplée d'une augmentation moindre de la sinistralité et notamment d'une reprise de provision pour sinistre à payer (-591 K€). Le choix a été effectué de viser à l'équilibre en 2024 et d'augmenter les cotisations.

Le résultat non technique est légèrement déficitaire en 2023, en lien avec les baisses des marchés financiers et une activité vacances déficitaire. Le résultat non technique a aussi été impacté par la constitution d'une provision pour dépréciation des obligations Casino (300 K€) et de la perte sur des actions SAS OMF (cession à 1€) détenues par Mutuelle Entrain à Oxance.

Le résultat de l'exercice

⇒ *Le résultat d'exploitation*

Chiffre en milliers d'Euros	2022	Ratio	2023	Ratio	Individuel	Ratio	Collectif	Ratio	Vacances
Cotisations Santé HT	93 307		95 796		92 090		3 706		
Prestations Santé affaires directs	78 375		80 128		76 461		3 668		
Variation de la PPAP	-305		-591		-585		-5		
Prestations et PPAP	78 070	83,7%	79 538	83,0%	75 875	82,4%	3 662	98,8%	
Marge Brute	15 237	16,3%	16 258	17,0%	16 215	17,6%	43	1,2%	
- Frais de gestion sur les affaires directes	17 188	18,4%	17 001	17,7%	16 344	17,7%	658	17,7%	
- Forfait patientèle	743	0,8%	764	0,8%	735	0,8%	29	0,8%	
Frais de gestion "réglementaire"	17 932	19,2%	17 765	18,5%	17 079	18,5%	687	18,5%	
+ Autres Produits non technique	203		197						197
- Charges d'actions sociales	85		56		56				
- Charges non technique	315		263		4				258
Résultat d'exploitation	-2 893	-3,1%	-1 629	-1,7%	-925	-1,0%	-643	-17,4%	-61

A.3. Résultats des investissements

A.3.1 Le portefeuille de placement

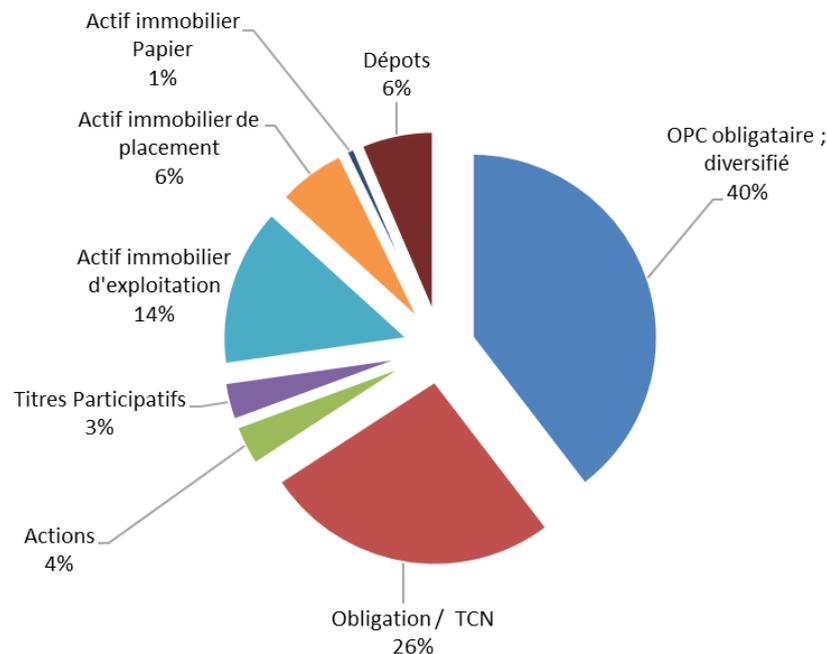
Lors du premier semestre, la mutuelle a conservé ses positions sur ses principaux fonds et produits financiers en portefeuille. Un arbitrage a été effectué au cours du deuxième semestre avec le rachat puis la souscription de titres de créances négociables à meilleurs rendement. Enfin, des comptes à terme de courte durée avec un rendement de plus de 4% ont été souscrits au cours du dernier trimestre.

Le portefeuille de la Mutuelle est en majorité investi en produits de taux sécurisés, faiblement volatiles et garantissant une bonne visibilité sur le rendement.

66% du portefeuille est investi sur des produits d'obligation et OPC obligataires et diversifiés. Les produits investis sur cette poche offrent néanmoins des profils prudents (produits d'allocation diversifiés cherchant à limiter la volatilité des marchés pour les OPC ou une protection sur le capital), permettant ainsi de limiter la volatilité globale du portefeuille ainsi que le coût en capital sous Solvabilité II.

L'évolution des marchés de taux pourra permettre à la mutuelle de dynamiser ses rendements.

La décomposition du portefeuille d'actifs de Mutuelle Entrain est la suivante :



A.3.2 le rendement

Les produits de placements hors immeubles d'exploitation s'élèvent à 1 004 K€ et se décomposent de la manière suivante :

- ▶ Revenus des placements immobiliers : 184 K€
- ▶ Revenus de placements : 750 K€
- ▶ Produits des cessions d'actifs : 71 K€

Par type d'actifs, les profits et pertes sur 2023 sont les suivants :

		Total Exercice N	dont participations	dont entreprises	Total Exercice N-1
		C0010	C0020	C0030	C0040
Revenus des placements	R0010	1 686 909,69			1 117 842,20
dont dividendes	R0020	14 631,63			30 327,39
dont coupons	R0030	644 932,01			164 262,72
dont loyers	R0040	920 560,09			910 038,66
dont amortissement des décotes	R0050	16 717,94			3 180,28
dont amortissement des comptes de régularisation liés aux IFT	R0060				
dont autres produits	R0080	90 068,02			10 033,15
Charges des placements	R0090	707 105,17			738 780,06
dont intérêts	R0100	8 827,47			10 645,90
dont charges de gestion des placements hors commissions	R0110	183 339,49			197 294,58
dont commissions	R0120				
dont amortissement des surcotes	R0130	563,44			571,89
dont amortissement des comptes de régularisation liés aux IFT	R0140				
dont amortissement des immeubles	R0150	514 374,77			530 267,69
dont autres charges	R0170				
Plus ou moins values réalisées	R0180	-790 407,55			346 185,54
dont actions et assimilés	R0190	-355 657,55			61 610,60
dont obligations hors mouvements sur RC	R0200	-434 750,00			27 507,00
dont produits dérivés	R0210				
dont immobilier	R0220				257 067,94

Le résultat financier s'élève à 120 K€ en 2023, en baisse de 417 K€ par rapport à l'an dernier, principalement en raison de la baisse des marchés financiers en 2023 conjuguée à une hausse des taux.

Le rendement de 2023 est composé principalement de revenus de placement (immobilier et obligataire).

A.3.3 Profits et pertes comptabilisés en fonds propres

Mutuelle Entrain n'identifie pas d'autres informations significatives à communiquer sur la comptabilisation des profits et pertes en fonds propres.

A.3.4 Titrisations

Mutuelle Entrain ne détient pas d'actifs financiers issus d'opérations de titrisation au 31 décembre 2023.

A.4. Résultats des autres activités

La mutuelle exerçant une activité d'assurance (agrément branche 1 et 2, régie par le livre II du code de la mutualité), elle peut réaliser des opérations d'intermédiation sous réserve de respecter des conditions d'honorabilité et de capacité professionnelle ; ces conditions sont remplies pour l'exercice 2023.

A ce titre, la mutuelle a perçu, ou estimé percevoir la somme de :

- ▶ 21 933 Euros de la Mutuelle Générale de Prévoyance ;
- ▶ 91 077 Euros de Solimut (porteuse du risque) pour la présentation et la diffusion des contrats suivants :
 - **Mut Obsèques** : Une garantie pour la prise en charge des frais d'obsèques grâce au versement d'un capital obsèques.
 - **Galaxie** : Une garantie en cas d'accident qui permet de bénéficier à la fois d'une allocation journalière en cas d'hospitalisation, d'un capital en cas de décès ou d'incapacité physique permanente et d'une couverture d'assistance-accidents complète et immédiate.
 - **Hospitalisation** : Une garantie qui vous aide à faire face aux dépenses consécutives à l'hospitalisation par le versement d'une allocation journalière versée dès le premier jour d'hospitalisation.
 - **Perte de prime.**

A.5. Autres informations

Mutuelle Entrain n'identifie pas d'autres informations significatives à communiquer sur l'activité et les résultats.

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

✓ Informations générales	14
✓ Exigence de compétence et d'honorabilité	20
✓ Système de gestion des risques	22
✓ Système de contrôle interne	26
✓ Fonction Audit Interne	30
✓ Fonction Actuarielle	31
✓ Sous-traitance	32
✓ Autres informations	32



B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

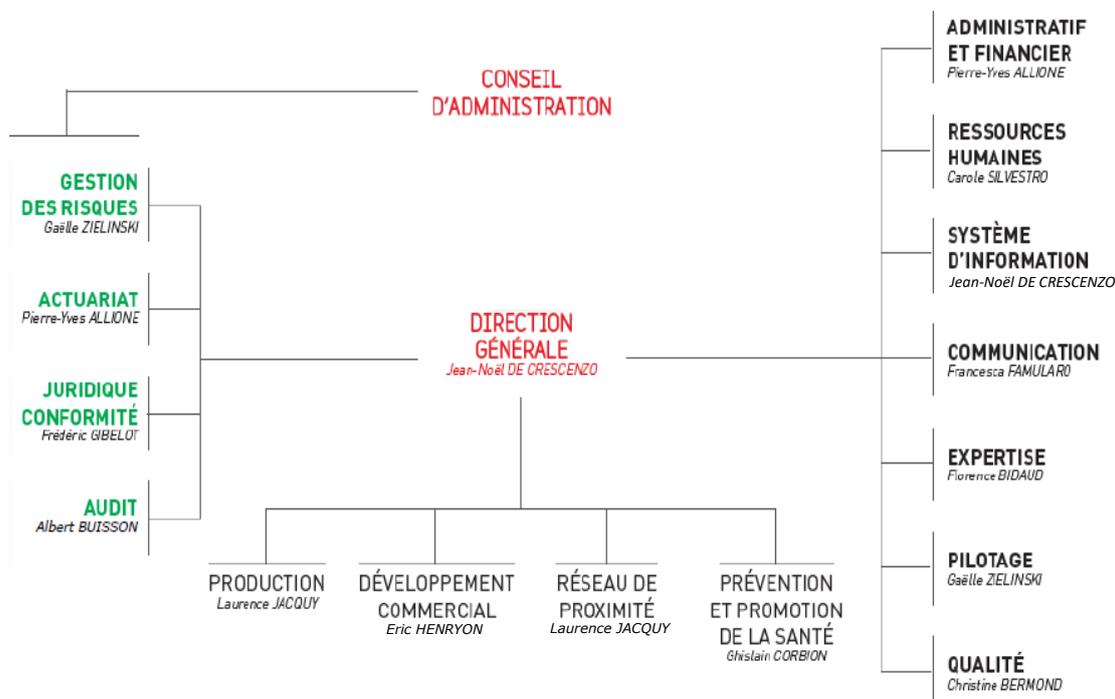
B.1.1 Informations générales

En accord avec les articles 41 à 49 de la directive, transposés aux articles L.114-21, L.211-12 à 14 du code de la mutualité et détaillés dans les articles 258 à 260, 266 à 275 des actes délégués ; la gouvernance de Mutuelle Entrain est ainsi fondée sur la complémentarité entre :

- ▶ Les administrateurs élus (Conseil d'Administration)
- ▶ La présidence et la direction opérationnelle choisie pour ses compétences techniques et managériales (dirigeants effectifs)
- ▶ Les fonctions clés en charge de prérogatives spécifiques (actuariat, gestion des risques, conformité et audit interne) devant soumettre leurs travaux au Conseil d'Administration.

B.1.2 Organisation et structure du système de gouvernance

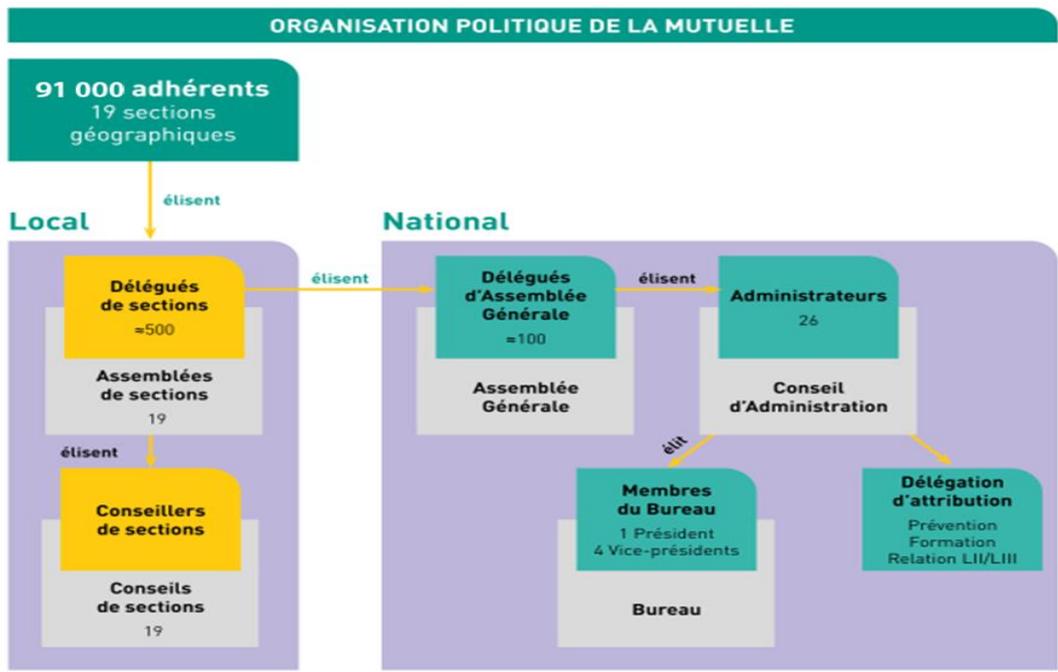
L'organigramme technique





L'organigramme politique

L'organisation politique est détaillée dans les statuts.



Composition et tenues du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de 26 administrateurs élus. Le Conseil d'Administration est constitué pour les deux tiers au moins de membres participants.

Il se réunit à minima 4 fois dans l'année.

Au cours de l'exercice 2023, les séances suivantes ont été tenues les 15 et 16 février, 5 et 6 avril, 10 et 11 mai, 21 et 22 septembre, 19 octobre et 12 et 13 décembre.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de la mutuelle et veille à leur application, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

Dans le cadre de Solvabilité II, le Conseil d'Administration joue un rôle central dans le système de gouvernance de la mutuelle. A ce titre, les missions du Conseil d'Administration sont les suivantes :

- ▶ Fixer l'appétence et les limites de tolérance générale ;
- ▶ Approuver les stratégies et politiques principales de gestion des risques ;
- ▶ Fixer les principes généraux de la politique de rémunération et supervise sa mise en œuvre ;
- ▶ Être conseillé par le responsable de la fonction clé conformité sur le respect des dispositions législatives règlementaires et administratives ;
- ▶ Déterminer les actions qui sont menées pour chacune des conclusions et recommandations de l'audit interne et veiller à leur bonne application ;
- ▶ Être informé du caractère adéquat et de la fiabilité des provisions techniques ainsi que de l'avis du responsable de la fonction actuariat à travers un rapport formalisé ;
- ▶ S'assurer que le système de gestion des risques est efficace ;
- ▶ Approuver et réexaminer annuellement les politiques écrites ;
- ▶ Approuver les rapports sur la solvabilité et la situation financière et l'ORSA ;
- ▶ Assumer la responsabilité finale du respect par l'organisme de la directive Solvabilité II ;
- ▶ Approuver les éléments du contrat de travail du dirigeant opérationnel ;
- ▶ Fixer les délégations de pouvoirs au président et au dirigeant opérationnel ;
- ▶ Créer sous sa responsabilité exclusive et collective, un Comité d'Audit dont les modalités de fonctionnement sont précisées dans la charte de Comité d'Audit.

Composition et tenue du bureau

Le bureau est composé de la façon suivante :

- Le président, **Olivier TECHEC**
- 4 vice-présidents, parmi lesquels deux sont premier et second vice-président, **Fabrice MONDA** et **Didier AUGER**

La direction effective

La direction effective de la mutuelle est assurée par deux dirigeants effectifs :

- Le président du Conseil d'Administration, **Olivier TECHEC**
- Le dirigeant opérationnel, **Jean-Noël DE CRESCENZO**

Dans le respect du principe des quatre yeux, les dirigeants effectifs de la mutuelle sont impliqués dans les décisions significatives de la mutuelle, disposent de pouvoirs suffisants, d'une vue complète et approfondie de l'ensemble de l'activité. Les décisions significatives et prérogatives spécifiques aux dirigeants effectifs sont décrites dans les politiques écrites.

Les fonctions clés

Conformément à la réglementation, Mutuelle Entrain a nommé quatre responsables de fonctions clés sur les domaines suivants :

Fonction clé (ou référent de la fonction)	Date de nomination	Autres fonctions au sein de la mutuelle
Gestion des risques	01/01/2016	Responsable Contrôle Interne et Pilotage
Actuarielle (référent)	01/01/2016	Responsable Financier et Directeur Adjoint
Audit interne	21/09/2023	Président du Comité d'Audit
Vérification de la conformité	01/01/2016	Responsable Juridique

Les fonctions clés disposent de l'autorité, des ressources et de l'indépendance nécessaires pour mener à bien leurs tâches et peuvent rendre compte de leurs activités au Conseil d'Administration à tout moment. A minima, une fois par an, les fonctions clés sont conviées au Conseil d'Administration afin de dresser un bilan de leurs travaux.

Les fonctions clés sont également conviées régulièrement à des groupes de travail et/ou Comités afin de rendre compte de leurs travaux et/ou de conseiller sur certains travaux. C'est notamment le cas de la fonction Gestion des Risques qui est un invité permanent du Comité d'Audit, ou de la fonction clé Audit interne qui anime le Comité d'Audit, ou encore de la fonction clé Actuariat qui anime le groupe de travail finance et placements. La fonction Conformité participe également à divers groupes de travail notamment en relation avec le vice-président délégué à l'Offre (secrétaire général).

B.1.3 Les principes de la politique de rémunération au sein de la mutuelle

Conformément à la politique écrite de rémunération, au sens de l'article 275 du Règlement Délégué 2015/35 de la Commission Européenne du 10 Octobre 2014, le cadre pour l'ensemble des critères et des procédures de mise en place et d'évolution des rémunérations considérés par Mutuelle Entrain vise à assurer que les attributions de rémunération décidées par Mutuelle Entrain sont en accord avec sa stratégie de gestion des risques et ne mettent pas en péril sa pérennité.

Rémunération des salariés

Le système de rémunération vise à un principe d'équité interne pour l'ensemble du personnel de Mutuelle Entrain à travers des critères de distribution objectifs et transparents du dispositif de rémunération tels que prévus dans les accords et/ou par des décisions unilatérales de la Direction.

→ Part fixe

La politique de rémunération fixe de Mutuelle Entrain respecte les planchers de rémunération par classe, instaurés au niveau de la convention collective de la Mutualité. L'attribution d'une classe et/ou d'une évolution de carrière (Attribution d'une part de choix) à un salarié est déterminée conjointement par la Direction des Ressources Humaines et le management, en cohérence avec sa fiche de poste, sa qualification et les missions qui lui sont confiées. Ainsi, selon les dispositions de l'article 8-1 alinéa 1 de la CCN Mutualité, « l'évolution de carrière est assurée par l'application » :

- Des majorations de choix décidées par l'employeur ne sont pas plafonnées ;
- Des garanties minimales conventionnelles sont négociées chaque année en commission paritaire nationale.

Également, selon les dispositions de l'article 8-2 de la CCN Mutualité, « l'évolution de carrière est décidée » :

- Suite à une appréciation des résultats individuels dans le cadre d'un entretien annuel d'évaluation. Cet entretien, qui aura lieu au plus tard au 31 décembre de l'année civile suivant la date anniversaire de la date d'entrée dans l'organisme, fera l'objet d'une formalisation écrite.
- Cet entretien permet d'apprécier la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs qui ont été préalablement fixés au salarié.
- Il permet notamment de mesurer les besoins de formation, d'apprécier l'amélioration de ses compétences, de ses capacités d'adaptation à l'évolution de sa fonction, ainsi qu'à celle de l'entreprise dans son environnement.

Les critères classants figurant en annexe 1 de la CNN sont utilisables pour l'appréciation des compétences des salariés et leur évolution de carrière.

Les employeurs accordent une grande vigilance aux performances individuelles des salariés et notamment des cadres, ces dernières étant le facteur déterminant de leur évolution de carrière.

Au-delà des dispositions conventionnelles, il est possible de faire évoluer la part fixe « le choix », lorsque la fonction considérée évolue ; notamment dans le cadre de l'élargissement d'un périmètre de responsabilité, l'ajout d'activités, l'intégration d'une dimension managériale, etc..., mais qui ne justifie pas au regard de la méthode des classifications des fonctions de la CCN Mutualité, un changement de classe.

→ **Part variable**

La rémunération variable peut se décliner en deux parties :

- La première, contractualisée et individualisée (concerne un nombre limité de collaborateurs bénéficiant d'une prime sur objectif)
- La seconde, décidée dans le cadre des NAO ou à la discrétion de la mutuelle sous la forme de primes exceptionnelles.

En revanche, la performance individuelle et/ou collective n'ouvre pas droit à l'attribution d'options sur actions, d'actions ou d'autres composants variables de rémunération.

Rémunérations spécifiques

→ **Administrateurs**

Les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat et implication dans la vie de Mutuelle Entrain. En particulier, aucun jeton de présence n'est attribué aux administrateurs participants aux séances de Conseil d'Administration. En revanche, les frais de déplacement sont remboursés ainsi que le détachement permanent ou unitaire de certains administrateurs en fonction de leurs mandats.

Des indemnités (cf. : statuts, article 42) peuvent être allouées en Assemblée Générale aux administrateurs dans les conditions mentionnées aux articles L. 114-26 à L 114-28 du Code de la mutualité ; au vu des sujétions particulièrement importantes liées aux fonctions.

→ **Fonctions clés**

Pour les fonctions clés, il n'existe pas de disposition spécifique en matière de rémunération relative aux missions des fonctions clés, au-delà des autres missions opérationnelles indiquées dans leur fiche de poste. Pour la sous-traitance d'une fonction clé, il n'existe pas de disposition spécifique en matière de rémunération pour le responsable en interne de la fonction externalisée.

La rémunération fixe attribuée aux salariés de Mutuelle Entrain responsables d'une fonction clés n'implique pas de conflits d'intérêts par rapport à la performance des unités et domaines opérationnels placés sous leur contrôle.

→ **Dirigeants Effectifs**

Les dirigeants effectifs de Mutuelle Entrain sont le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général. La rémunération en part fixe du Directeur Général est fixée de gré à gré avec le Président du Conseil d'Administration.

Avantages sociaux et autres moyens de rémunération

Au-delà de la rémunération individuelle prévue dans le paragraphe précédent, Mutuelle Entrain accorde des avantages à ses employés conformément à la Convention Collective, et aux accords d'entreprises actuellement en vigueur.

Les salariés bénéficient notamment :

- ▶ D'une adhésion à un plan d'épargne retraite collective ;
- ▶ La participation aux bénéfices, sous condition de déclenchement de la formule légale ;
- ▶ De la participation de l'employeur à une couverture complémentaire santé ;
- ▶ De la participation de l'employeur à une couverture complémentaire d'assurance prévoyance ;
- ▶ D'indemnités de fin de carrière et de gratifications au titre de la médaille du travail ;
- ▶ De tickets restaurant.

Pour information, il n'existe pas de règles spécifiques en matière de départ anticipé à la retraite.

B.1.4 Les transactions conclues avec des actionnaires

Mutuelle Entrain n'identifie pas d'informations significatives à communiquer sur les transactions importantes conclues en 2023 avec des actionnaires ou autres personnes exerçant une influence notable sur les entreprises ou membres de l'organe d'administration.

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

Conformément aux articles 42 et 43 de la Directive 2009/138/CE Solvabilité II et à l'article 273 de la section 3 du règlement délégué, les organismes assujettis veillent à ce que toutes les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent des fonctions clefs satisfassent en permanence à des exigences de compétence et d'honorabilité.

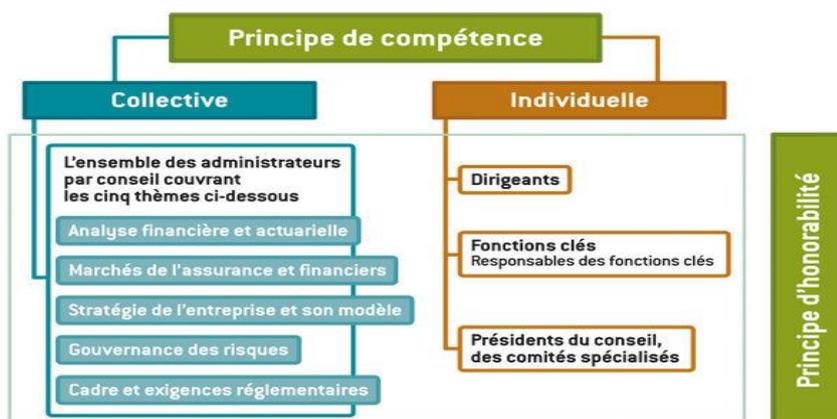
Ces exigences sont précisées dans la politique écrite "Compétence et Honorabilité" validée par le Conseil d'Administration tenu le 12 décembre 2023.

La politique s'applique aux membres du Conseil d'Administration de Mutuelle Entrain, aux dirigeants effectifs (président de Conseil d'Administration et Directeur Général) ainsi qu'aux fonctions clés.

Les compétences peuvent être évaluées collectivement ou individuellement selon la fonction au sein de la gouvernance.

La mutuelle accorde une importance graduée à son niveau d'exigence en matière de compétences et d'honorabilité, qui se décline selon la complexité, la nature et l'envergure des activités, des domaines et des risques au sein desquels la personne évolue.

DÉCLINAISON DES PRINCIPES D'HONORABILITE ET DE COMPETENCE



La politique de compétence et d'honorabilité

Mutuelle entrain a défini une politique de compétences et d'honorabilité qui est validée par le Conseil d'Administration chaque année. Cette politique prévoit :

- ▶ La constitution d'un dossier individuel de compétences et d'honorabilité pour les dirigeants effectifs et les responsables de fonctions clés ;
- ▶ La constitution d'un dossier d'évaluation des compétences collectives du Conseil d'Administration ;
- ▶ Les modalités d'évaluation et de suivi des exigences d'honorabilité et de compétence.

Exigences d'honorabilité et processus d'appréciation

Les exigences d'honorabilité pour l'ensemble des acteurs de la gouvernance sont assurées par la présentation d'un extrait de casier judiciaire vierge.

Ces exigences d'honorabilité sont renouvelées :

- ▶ Pour tout nouvel administrateur et/ou lors de chaque renouvellement de mandat pour les administrateurs.
- ▶ Tous les 2 ans pour les dirigeants effectifs et fonctions clés.

Le contrôle des exigences d'honorabilité est assuré par le secrétariat des élus.

Exigences de compétence et processus d'appréciation**→ Administrateurs**

La compétence des administrateurs s'apprécie de manière collective au travers de la diversité des aptitudes, compétences, diplômes et/ou formations.

Afin d'assurer la compétence des administrateurs, Mutuelle Entrain s'assure que la compétence collective est maintenue, notamment au travers des 5 thèmes suivants :

- Connaissance du marché,
- Stratégie d'entreprise et modèle économique,
- Système de gouvernance,
- Analyse financière et actuarielle,
- Cadres et dispositions réglementaires.

La compétence collective des administrateurs, est évaluée régulièrement par le biais d'un QUIZ.

Ce Quiz est élaboré dans la plus grande confidentialité par l'équipe technique (Fonction clé Gestion des risques, Fonction clé Conformité et Responsable fonction clé Actuariat ou consultant externe).

Il est ensuite administré directement en Conseil d'Administration.

Les résultats du QUIZ sont ensuite rendus dans un rapport Fit & Proper à destination des membres du Conseil d'Administration.

Le prochain QUIZ qui sera administré aux administrateurs est prévu en séance du Conseil d'Administration le 04 avril 2024 à Paris.

Ces rapports peuvent constituer une base de référence pour le membre du bureau délégué à la formation afin d'évaluer et d'analyser la compétence collective du Conseil d'Administration et de définir la mise en place éventuelle de formations au sein du Conseil d'Administration.

→ Dirigeants effectifs et Responsables de fonctions clés

La compétence des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions clés s'apprécie de manière individuelle au regard de leurs prérogatives spécifiques avec les éléments suivants :

- Formations et diplômes.
- Expérience professionnelle et personnelle.

Parallèlement à ces éléments, les dirigeants effectifs et les responsables de fonctions clés peuvent suivre des formations/séminaires/conférences leur permettant d'assurer un maintien de leur compétence.

Le contrôle des exigences de compétences pour les dirigeants effectifs et les responsables de fonctions clés est assuré par le Conseil d'Administration.

B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1 L'organisation du système de gestion des risques

En application de l'article 44 de la directive et de l'article 259 des actes délégués, la mutuelle est tenue de mettre en place un système de gestion ayant pour vocation d'identifier et mesurer les risques auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités.

A cet effet, Mutuelle Entrain a mis en place un dispositif de gestion des risques dont l'organisation est définie dans la politique de gestion des risques qui a été validée par le Conseil d'Administration le 12 décembre 2023.

L'organisation du système de gestion des risques est la suivante :

Le système de gestion des risques au sein de Mutuelle Entrain est effectué de manière qualitative et quantitative.

La méthode qualitative a pour principal objectif de faire un état des lieux des activités et des risques qui y sont liés afin de sécuriser les processus courants.

Des plans d'actions sont mis en place pour diminuer le niveau du risques (procédures, contrôles, outils de pilotage, modes opératoires, ...).

La méthode quantitative quant à elle permet de définir un profil de risques et d'évaluer la solvabilité de la mutuelle.

Le service Gestion des Risques et Pilotage tenu par la fonction clé Gestion des risques pilote ce système. De la sorte elle réalise et assure le suivi de la cartographie des risques de la mutuelle ainsi que des plans d'action, met en œuvre le processus ORSA en partenariat avec la fonction clé Actuariat et le Comité des Risques et élabore notamment le présent rapport.

Au moins une fois par an, le Conseil d'Administration approuve le système de gestion des risques, de contrôle interne et d'évaluation de la Solvabilité.

Le comité des Risques et le Comité d'Audit s'assurent que le processus est adapté et cohérent.

► La démarche qualitative

Concerne principalement les risques dits « métiers » et/ou « opérationnels ».

Ces risques sont détectés et classifiés selon leur degré de gravité. L'ensemble est recensé dans une cartographie des risques ; des plans d'actions sont mis en place pour diminuer le niveau de risques et enfin, l'ensemble (niveau de risques + plans d'actions) est suivi.

Ces risques sont évalués en fonction de leur **impact** (en termes financier, d'image, ...) et de leur **probabilité** de survenance (fréquence).

L'identification et l'évaluation des risques s'effectuent en collaboration avec les responsables de départements et services en fonction des objectifs de la mutuelle.

Les responsables de départements analysent donc leurs objectifs et identifient ce qui pourrait mettre en danger leur atteinte.

Ces risques peuvent être tant internes (p.ex. : manque de compétences, de ressources, ...) qu'externes (p.ex. : faillite d'un collaborateur, changement de législation, ...).

Ces risques s'apprécient non seulement au regard des objectifs opérationnels (activités courantes de la mutuelle), mais aussi par rapport à des objectifs (ou obligations) de justification financière envers les autorités supérieures de contrôle, et de la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

De manière générale, le processus de détection et d'évaluation des risques ainsi que la mise en place de plans d'actions et le suivi de l'ensemble, est le suivant :

1 DEFINIR LES PROCESSUS de la mutuelle

Les processus métiers et supports sont identifiés dans la mutuelle de la façon suivante :

Un processus est un ensemble d'activités ou tâches corrélées ou interactives qui transforme les éléments d'entrée en éléments de sortie. Toute tâche, toute activité qui génère un produit ou une prestation de service constitue un processus.

2 IDENTIFIER LES RISQUES sur les processus

Après avoir identifié les processus de la mutuelle, il convient de détecter les risques de chaque processus. Un même processus peut contenir plusieurs risques.

3 PRIORISER ces risques

Après avoir situé et identifié les risques de chaque processus et de chaque activité, ils sont classifiés en fonction de leur importance. Ainsi, les risques les plus urgents (fréquence élevée et impact fort) sont traités en priorité.

4 DECIDER de la manière dont il faut traiter ces risques

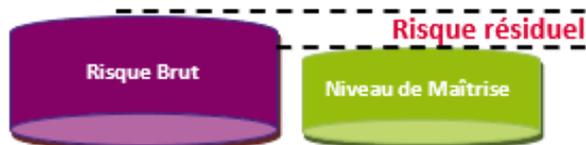
Après avoir évalué et priorisé les risques, il est possible de prendre plusieurs décisions :

- ▶ **Accepter le risque** : ne rien faire, laisser le risque tel quel ;
- ▶ **Supprimer le risque** : faire en sorte que le risque ne survienne jamais ;
- ▶ **Transférer ou partager le risque** : transférer une partie de la responsabilité de ce risque à une autre société ;
- ▶ **Réduire le risque** : mettre en œuvre des mesures pour le diminuer.

Nb : pour les risques opérationnels qui concernent les activités courantes des départements et services, la décision est prise conjointement entre le service Contrôle Interne et les responsables de départements. Pour les risques majeurs qui demandent un investissement budgétaire important, la décision est prise en Conseil d'Administration et/ou en Comité de Direction (Exemple : Plan de Continuité d'Activité).

5 MAITRISER les risques

Une fois les décisions prises sur la manière dont les risques doivent être traités, les risques que nous décidons de réduire sont traités par la mise en place de plans d'action (procédures, contrôles, réorganisations, pilotage, ...)



6 SUIVRE l'évolution du risque résiduel

La mise en place d'un contrôle, d'une procédure ou l'aménagement d'une organisation ne garantissant pas la disparition du risque, un suivi des risques résiduels et des plans d'action mis en œuvre est effectué.

Ainsi, par le biais de la cartographie des risques et des différents outils de suivi existant au sein de Mutuelle Entrain, un suivi du risque résiduel et des niveaux de maîtrise est effectué afin de :

- ▶ Mesurer l'évolution du risque dans le temps,
- ▶ S'assurer que le niveau de maîtrise est suffisant,
- ▶ S'assurer que le niveau de maîtrise est réellement approprié au risque,
- ▶ Mettre en place un niveau de maîtrise supplémentaire le cas échéant.

▶ La démarche quantitative

Cette démarche concerne principalement les risques significatifs pour lesquels la mutuelle est exposée sur la durée de vie de ses engagements et sur la prise en compte de ces risques dans la détermination de son besoin global de solvabilité.

Il s'agit notamment des risques de Souscription, Marché, Contrepartie, Opérationnel et le cas échéant de certains autres risques significatifs inhérents à la mutuelle (ex : Plan de Continuité d'Activité, mise en place du 100% Santé, Perte de personnes clés, ...).

Cette démarche permet de définir un profil de risques construit selon la formule standard et permet également de définir un besoin global de solvabilité.

B.3.2 L'évaluation interne des risques et de la solvabilité

La mutuelle est tenue de mettre en place un système de gestion ayant pour vocation d'identifier et mesurer les risques auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités.

A cet effet, Mutuelle Entrain a mis en place un dispositif de gestion des risques dont l'organisation est définie dans la politique de gestion des risques et validée par le Conseil d'Administration. L'organisation du système de gestion des risques est la suivante :

- ▶ Un cadre de risques revu annuellement par le Comité des Risques déterminant l'appétence et la tolérance aux risques de la mutuelle, défini par le Conseil d'Administration et en lien avec la stratégie.
- ▶ Des politiques écrites de gestion des risques fixant les indicateurs de suivi des risques et limites associées conjointement définis par les managers opérationnels, la fonction clé gestion des risques et la direction puis appréciées par le Comité des risques et validées par le Conseil d'Administration.

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est intégré au fonctionnement de l'entreprise et s'inscrit dans le cadre du dispositif de gestion des risques. Une politique ORSA définie par le comité des risques et validée par le Conseil d'Administration précise l'organisation du processus ORSA. Plus particulièrement, la politique ORSA prévoit :

- ▶ Une réalisation annuelle de l'ORSA, voire infra-annuelle en cas de changement significatif de l'environnement ou du profil de risques ;
- ▶ Une validation du rapport ORSA par le Conseil d'Administration qui peut selon son jugement exiger de revoir et/ou corriger des paramètres concernant l'environnement externe (concurrence, juridique, économie, fiscalité, etc.) ou interne (interdépendances de décisions, évolution du niveau d'appétence aux risques fixé, adaptation de la stratégie et/ou de l'organisation, etc.) ;
- ▶ Une démarche ORSA définie par le Comité des risques avec la contribution de la fonction clé Gestion des Risques et du Responsable Administratif et Financier.

Dans le cadre de cet exercice, la mutuelle analyse, évalue et s'assure de la couverture de l'ensemble des risques auxquels elle est soumise et détermine ses besoins de solvabilité.

Pour cela, la démarche ORSA de la mutuelle se fonde sur les étapes suivantes :

- ▶ Une identification préalable du besoin global de solvabilité ;
- ▶ Un respect permanent des exigences réglementaires en projetant l'activité de la mutuelle dans des conditions normales et dans des conditions adverses ;
- ▶ Une étude de la déviation du profil de risque de la mutuelle par rapport à la formule standard proposée par la législation.

A la fois qualitative et quantitative, le champ d'application de la politique ORSA s'étend à toutes les activités de la mutuelle qui participent au processus ORSA et prend également en compte l'environnement externe (risques endogènes et exogènes).

Les évaluations et résultats de la gestion des risques sont restitués au Conseil d'Administration à travers ses comités spécialisés et sont notamment formalisés dans le rapport d'ORSA.

L'évaluation des risques

Les risques significatifs auxquels la mutuelle est exposée, compte tenu de son profil de risque, sont appréhendés par la formule standard et pris en compte dans le calcul du besoin global de solvabilité défini comme étant le besoin en capital nécessaire pour faire face à une modification de son profil de risque. La démarche d'évaluation du BGS consiste tout d'abord à adapter – si besoin – et à compléter les risques pris en compte dans la formule standard pour le calcul des SCR et l'établissement du bilan prudentiel.

Les risques sont continuellement identifiés et analysés compte tenu de l'environnement interne et externe de la Mutuelle. Le Comité d'Audit, au travers du dispositif de contrôle interne veille particulièrement à ce que les mesures appropriées de gestion des risques soient appliquées. Ainsi, il se tient à minima deux fois par an afin de revoir et actualiser la cartographie des risques, aussi bien dans leur appréciation que dans le suivi des actions menées pour les réduire.

La solvabilité est, quant à elle, évaluée une fois par an, après la clôture annuelle des comptes.

B.4. Système de contrôle interne

B.4.1 Description du système de contrôle interne

Conformément à la définition décrite par le COSO 2013, le Contrôle Interne peut être défini comme « un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, le management et les collaborateurs, et qui est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité ».

Le dispositif de contrôle interne mis en place au sein de la mutuelle se compose d'un ensemble de moyens mis en œuvre sous forme de mesures et de procédures intégrées à l'organisation.

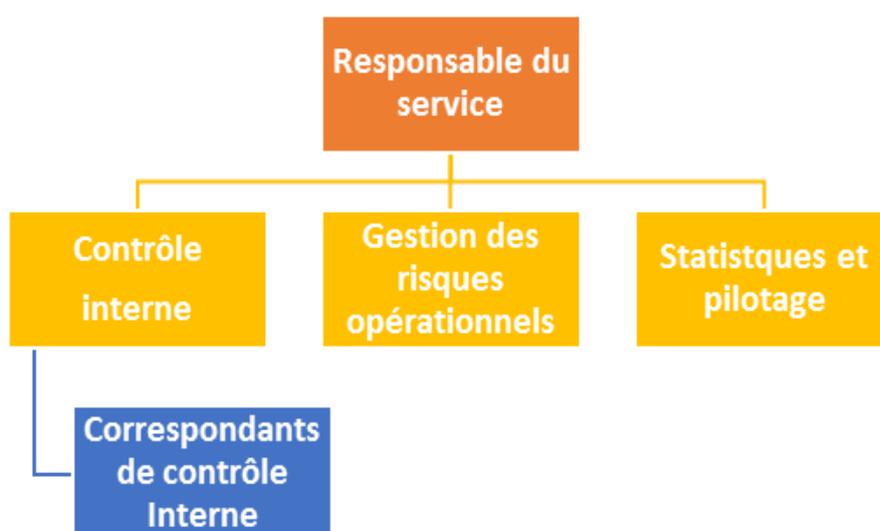
L'objectif de ce dispositif est la maîtrise des risques inhérents aux activités de la mutuelle ainsi que la conduite des opérations de la façon la plus efficace et sécurisée possible.

Le contrôle interne est intégré à l'ensemble des activités de Mutuelle Entrain et son fonctionnement est précisé dans la politique écrite de Contrôle Interne.

Il se fonde sur la cartographie des risques et assure la mise en place et le suivi des plans d'actions en couverture des risques. Il alimente la cartographie des risques en introduisant les contrôles réalisés et éventuelles actions à mettre en place et y inscrit les nouveaux risques détectés.

Comme évoqué plus haut dans le point B3. Partie « La démarche qualitative ». Le contrôle interne intervient notamment dans la maîtrise et le suivi du risque résiduel.

Au sein du Service Gestion des risques et Pilotage de Mutuelle Entrain, la gestion du contrôle interne s'organise de la manière suivante :



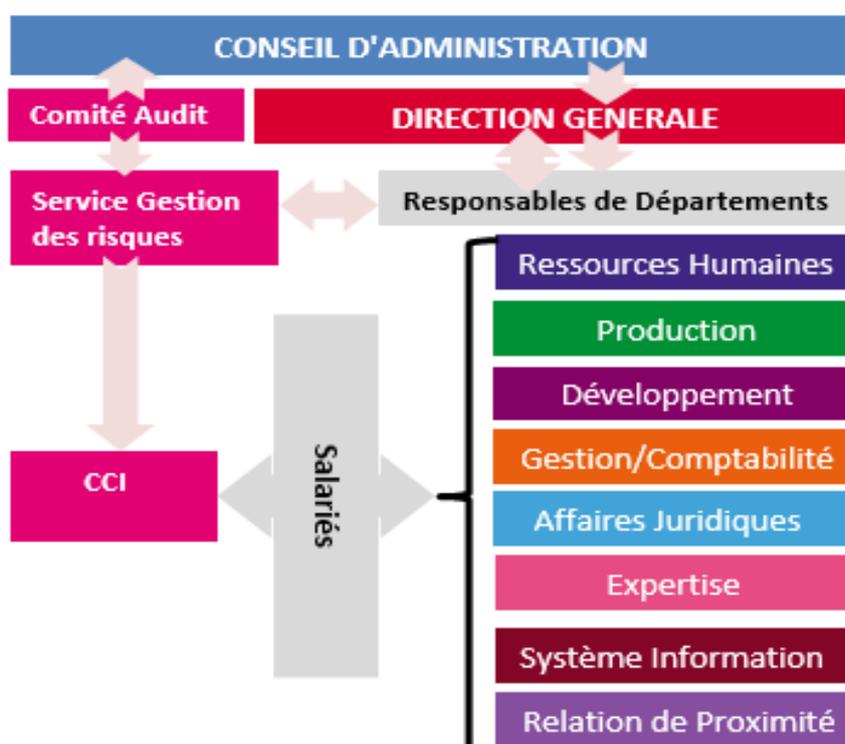
Les moyens internes et externes affectés au service de contrôle interne

Le service gestion des risques et contrôle interne se compose de la manière suivante :

- ▶ La responsable du service
- ▶ 2 contrôleurs internes polyvalents
- ▶ 1 assistante Contrôle Interne
- ▶ 1 chargée d'étude statistiques
- ▶ 8 Correspondants de Contrôle Interne (CCI) répartis dans les différents départements et services

Le contrôle interne peut également faire appel à des consultants externes s'il en estime le besoin.

Comme indiqué sur le schéma ci-dessous, l'ensemble du personnel de la Mutuelle est impliqué dans le dispositif de contrôle interne.



Le rôle des Correspondants de Contrôle Interne (CCI)

Les Correspondants de Contrôle Interne (CCI) sont des salariés de la Mutuelle travaillant au sein d'un département ou service (autre que le service Contrôle Interne). Ils sont désignés par les responsables de départements et services en fonction de leurs compétences.

Intitule de la fonction	Correspondant/e de Contrôle Interne (CCI).
Missions	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Assurer auprès de l'ensemble des salariés de son département ou service le relais du service Contrôle Interne. ▶ Contribuer à impliquer les salariés à la démarche contrôle interne afin de les aider à réaliser les objectifs qui leur sont assignés. ▶ Informer le service Contrôle Interne de tout changement d'organisation ou de toute évolution de méthode du département ou service concerné.
Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Participer à l'élaboration et à l'amélioration des processus de son département ou service en relation avec les contrôleurs internes. ▶ Coordonner la mise en place des procédures rédigées par le service Contrôle Interne. ▶ Être le relais des contrôleurs internes en ce qui concerne l'application des procédures. ▶ Proposer au service Contrôle Interne des actions d'amélioration suite aux évolutions d'organisation des départements ou des services. ▶ Assurer le relais des actions de contrôle lancées par le service Contrôle Interne. ▶ Superviser le suivi des actions correctives initiées par le service Contrôle Interne. ▶ Participer à la mise en place d'actions correctives au sein des départements ou services.
Rattachement hiérarchique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Rattachement à la direction du Département ou Service dont dépend le correspondant. ▶ Lien constant avec le service Contrôle Interne.
Compétences requises	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Parfaite connaissance du domaine concerné. ▶ Rigueur, organisation, méthode, esprit d'analyse et de synthèse, sens du travail en équipe, capacité d'écoute, capacités rédactionnelles.

Le rôle du Contrôleur Interne

Le contrôleur interne produit différents rapports et outils pour différents acteurs de la mutuelle qui permettent de soulever des manquements, de mettre en place des actions correctives et de suivre l'impact de ces actions dans le temps. Pour ce faire, il met à disposition des rapports, dont notamment :

- Des comptes-rendus de contrôles
- Des rapports d'activité
- Des rapports de gestion des réclamations
- Des rapports de gestion d'intervention technique
- Des rapports de gestion d'intervention du pôle Compte Cotisant
- Des tableaux de bord d'aide au pilotage et au suivi des activités

En lien avec le Contrôle Interne, et tel que présenté dans le schéma d'organisation, la fonction clé Conformité est tenue par le responsable Conformité et Affaires Juridiques.

B.4.2 La mise en œuvre de la fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité mentionnée à l'article L.211-12 du code de la mutualité est en charge de participer à la veille réglementaire et d'évaluer l'impact de tout changement de l'environnement juridique sur l'activité de la mutuelle. En cela, elle s'assure tout particulièrement de la couverture des risques de non-conformité. La fonction de vérification de la conformité est également consultée pour avis, régulièrement dans le cadre de la gestion des risques ou ponctuellement à l'initiative notamment de la direction et du Conseil d'Administration, sur toute question réglementaire ou de conformité liée aux activités d'assurance dont notamment les aspects de fraude, de lutte anti-blanchiment, de lutte contre le terrorisme, de protection de la clientèle, ou lors de la mise en place de nouveaux contrats / convention avec des tiers, de création d'une nouvelle offre,....

La politique de conformité décrit en détail les responsabilités de la fonction et les contours de sa mission.

B.5. Fonction d'audit interne

La fonction d'Audit Interne est actuellement assurée par le Président du Comité d'Audit.

La fonction Audit Interne a pour mission d'évaluer l'adéquation et l'efficacité du contrôle interne, et les autres éléments du système de gouvernance. Elle communique au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration son plan d'audit.

Le président du Comité d'Audit accompagné des autres membres définit les domaines pour lesquels il estime que la réalisation d'un audit est nécessaire.

Dès lors, une recherche est lancée auprès de prestataires externes afin de les missionner dans la réalisation de l'Audit souhaité par le comité.

La fonction Audit Interne soumet au Conseil d'Administration une fois par an un rapport écrit avec ses constatations, ses recommandations, ainsi que l'état d'avancement des plans d'actions visant à répondre à celles-ci.

Si nécessaire, la fonction d'Audit Interne peut conduire des audits qui ne sont pas prévus dans le plan d'audit.

L'ensemble des prérogatives de la fonction Audit Interne est précisé dans la politique écrite d'Audit Interne validée par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 12 décembre 2023.

Pour mener à bien ses missions, le responsable de la fonction Audit Interne est assujetti, d'après la politique écrite d'Audit Interne, aux prérogatives suivantes :

- ▶ Il a accès à tous types d'information sans restriction (dans le cadre de ses missions). De même, il communique librement avec les différents opérationnels et a notamment un lien direct avec le Conseil d'Administration ;
- ▶ Il dispose de toutes les ressources et expertises nécessaires à la bonne exécution de ses missions ;
- ▶ Il exerce sa fonction en toute indépendance, «de manière objective et libre de toute influence ».

B.6. Fonction actuarielle

La responsabilité de la fonction clé actuarielle est portée par le responsable administratif et financier. Pour l’assister dans l’exercice de ses fonctions, les travaux sont confiés à un actuaire du cabinet « Caps Actuariat ».

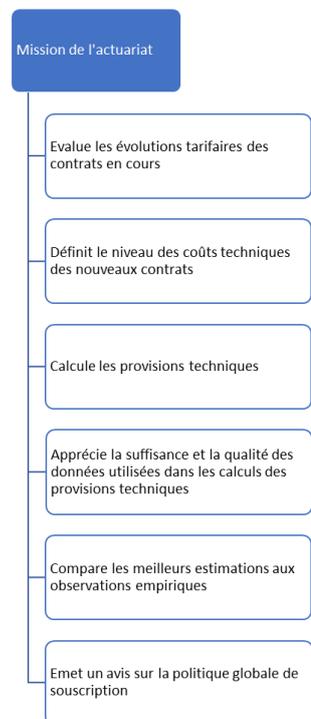


Conformément à la réglementation, elle élabore annuellement un rapport de la fonction actuarielle qui est remis et présenté au Conseil d’Administration chaque année.

Présentation du service

Comme le présente le schéma ci-dessous, plusieurs entités de la mutuelle sont susceptibles de faire appel au service actuariat. En effet, le développement commercial pour son activité collective sollicitera l’étude actuarielle, dans un cadre budgétaire défini, pour évaluer le cout technique des contrats sur lesquels la mutuelle souhaite se positionner.

Le service est également en charge de l’évaluation des provisions pour prestations à payer, et contribue, compte tenu de l’appétence aux risques de l’organe de décision, à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques.



En dernier lieu, l’organisation permet au Conseil d’Administration d’avoir un accès direct à l’information nécessaire pour lui permettre d’exercer pleinement ses responsabilités.

B.7. Sous-traitance

Le dispositif de maîtrise des risques des prestations externalisées, plus précisément de sous-traitance, au sein de la mutuelle à fait l'objet d'une politique écrite Externalisation/Sous-traitance qui a été validée par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 12 décembre 2023.

Cette politique détermine les responsabilités de chacun des acteurs et aide à la prise de décision pour :

- ▶ Déterminer les activités à sous-traiter (nature du risque, seuil, durée, etc.) ;
- ▶ Analyser les risques associés à ces activités ;
- ▶ Sélectionner les délégataires de gestion ;
- ▶ Suivre la réalisation d'actes de gestion délégués ;
- ▶ Mettre en œuvre des processus et procédures de notification de la politique.

Chaque responsable de département ou service est impliqué dans le processus.

La politique écrite Externalisation/Sous-traitance expose le périmètre et les activités de sous-traitance dites critiques ou importantes par Mutuelle Entrain, en tenant compte des critères définis par la réglementation, notamment les orientations de l'EIOPA.

Les activités dites critiques sont les suivantes :

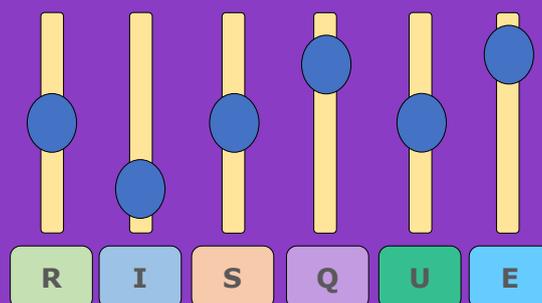
- ▶ Les activités liées au métier d'assurance (conception et tarification des produits, modélisation des risques, souscription) ;
- ▶ Les activités de gestion d'actifs ;
- ▶ Le stockage de données (informatique ou physique) ;
- ▶ Les activités de maintenance ou d'assistance informatique ;
- ▶ Le processus ORSA ;
- ▶ L'externalisation d'une fonction clé.

B.8. Autres informations

Mutuelle Entrain n'identifie pas d'autres informations significatives à communiquer sur le système de gouvernance.

C. PROFILS DE RISQUES

➤ Risque de Souscription	35
➤ Risque de Marché	38
➤ Risque de Crédit	41
➤ Risque de Liquidité	42
➤ Risque Opérationnel	43
➤ Autres risques importants	45
➤ Autres informations	45



C. PROFIL DE RISQUE

Le profil de Risque regroupe l'ensemble des risques auxquels Mutuelle Entrain est exposée. Ces risques résultent de son activité assurantielle sur les risques de Santé, de ses placements financiers, de la gestion quotidienne des activités et de la conjoncture économique et sociale.

Solvabilité II, le régime prudentiel des organismes assureurs de l'Union Européenne exige des assureurs qu'ils détiennent des capitaux suffisants pour respecter leurs engagements. Cette exigence de capital formalisée par la **Formule Standard** correspond à un montant que doit détenir un assureur pour absorber des pertes dues à un enchaînement d'évènements imprévisibles et néfastes pour son activité. Ce montant se nomme le SCR (Solvency Capital Requirement) : Capital de Solvabilité Requis.

Le SCR correspond à la somme du **BSCR**, du **SCR Opérationnel** et de potentiels **ajustements** (capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques et/ou les impôts différés).

Le BSCR correspond à l'agrégation de différents risques qui définissent le profil de risques de la Mutuelle. Ces risques sont notamment :

- ▶ SCR Santé souscription ;
- ▶ SCR Marché ;
- ▶ SCR de Défaut (Crédit) ;
- ▶ SCR Intangible (actifs incorporels).

L'agrégation des risques permet de déterminer un capital consolidé pour l'ensemble des risques auxquels la compagnie est exposée. Cependant, afin de prendre en compte le fait qu'il y ait peu de chances que ces risques se produisent en même temps ; le capital consolidé est inférieur au simple cumul des capitaux par type de risques. Cet effet est appelé le **bénéfice de diversification**. Il est pris en compte dans le calcul du BSCR.

Ainsi, la répartition des différents risques composants le BSCR, est la suivante :

En M€

		31/12/2022	31/12/2023
RATIO S2		228%	219%
FONDS PROPRES ÉLIGIBLES		59,4m€	59,8m€
SCR		26,0m€	27,3m€
MCR		913%	877%
AJUSTEMENT		0,0m€	0,0m€
BSCR		23,2m€	24,4m€
SCR OPÉRATIONNEL		2,8m€	2,9m€
Diversification		-5,8ml	-3,9ml
SCR MARCHÉ		10,0m€	9,3m€
SCR DÉFAUT		0,9m€	1,1m€
SCR SOUSCRIPTION SANTÉ		18,6m€	20,0m€
SCR INTANGIBLE		0,0m€	0,0m€
Taux Action Immobilier Spread Change Concentration	2,0m€	1,4m€	
	4,0m€	3,8m€	
	3,6m€	3,7m€	
	2,4m€	2,5m€	
	0,3m€	0,4m€	
	1,6m€	1,3m€	
Type 1	0,6m€	0,8m€	
Type 2	0,3m€	0,3m€	
Tarif-Prov	18,1m€	19,5m€	
CAT	1,8m€	1,7m€	

Deux composantes-clés pèsent sur le profil de risque de la mutuelle : les SCR Marché et Souscription Santé. Ces derniers représentent plus de 96% du BSCR de la mutuelle, après effet de diversification.

D'autres risques importants non quantifiables par la formule standard viennent compléter ce profil de risque. Il s'agit de risques considérés comme majeurs endogènes ou exogènes à la Mutuelle qui sont notifiés et évalués dans la cartographie des risques de la mutuelle en fonction de leur impact et de leur probabilité d'occurrence. Ces risques sont notamment détaillés dans l'ORSA.

Pour l'ensemble du portefeuille d'actifs, Mutuelle Entrain investit dans des actifs et instruments financiers présentant des risques limités qu'elle peut mesurer, suivre, gérer, contrôler et déclarer de manière adéquate ainsi que prendre en compte de manière appropriée dans l'évaluation de leur besoin global de solvabilité conformément à l'article 45, paragraphe 1, deuxième alinéa, point a). Tous les actifs, et en particulier les actifs couvrant le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis, sont investis de façon à garantir la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité de l'ensemble du portefeuille. Ces actifs et notamment ceux détenus aux fins de la couverture des provisions techniques sont investis dans le meilleur intérêt de tous les bénéficiaires et placés de sorte à conserver leur disponibilité.

C.1. Risque de souscription

C.1.1 Définition du risque

Le risque de souscription est principalement lié :

- ▶ Au processus de tarification. Notamment à une sous-évaluation des cotisations nécessaires à couvrir les charges et les prestations ;
- ▶ À une dérive de la sinistralité, c'est-à-dire à une dérive du montant des prestations et notamment du ratio Prestations/Cotisations.

Le risque de souscription fait l'objet d'une **politique écrite spécifique**. La politique et les modifications apportées ont été validées par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 12 décembre 2023.

Cette politique découle des objectifs stratégiques de la mutuelle. Elle tient compte de ses capacités techniques et financières et du périmètre de son agrément. Elle assure que la tarification soit établie sur la base du principe de prudence.

Elle est liée à la politique de réassurance.

La politique de souscription décrit notamment les principes et règles à respecter en matière de :

- ▶ Périmètre d'intervention, risques pris en charge, exclusions ou restrictions éventuelles ;
- ▶ Règles et procédures pour toutes les étapes du processus de souscription ;
- ▶ Pouvoirs de souscription et rôle des différents acteurs ;
- ▶ Contrôle des risques liés à la souscription.

Un **cadre procédural** entoure également le process de souscription :

- ▶ Gestion des prospections
- ▶ Adhésion à la mutuelle
- ▶ Gestion et suivi des contrats collectifs
- ▶ Réponse à un Appel d'Offre ou gré à gré

C.1.2 L'exposition au risque

Le risque de souscription peut provenir de différents facteurs :

- ▶ Des hypothèses retenues pour la tarification et la structure d'une offre ou d'un produit ;
- ▶ De la structure et du niveau des garanties ;
- ▶ Des modalités d'adhésion.

Cependant d'autres risques identifiés peuvent impacter les résultats de la souscription, dont notamment :

- ▶ Le déremboursement de certains actes ou médicaments par la sécurité sociale ;
- ▶ Les réformes réglementaires successives (Contrats responsables, 100% Santé, C2S, RIA, ...) ;
- ▶ L'évolution de l'environnement concurrentiel.

Le SCR Santé souscription avant diversification est de 20,0M€. Après diversification, le SCR souscription passe à 16,1M€ (ce qui représente 66% du BSCR), dont 14,8M€ pour le sous module Tarification/Provision.

Cotisations et sinistres 2023 par Lob

En M€	Individuel	Collectif	Global 2023
Cotisations Santé HT	92,1 m€	3,7 m€	95,8 m€
Prestations et PPAP	81,3 m€	3,7 m€	85,0 m€

C.1.3 Suivi et gestion du risque

Afin de conserver la maîtrise du risque, et d'en limiter les impacts, la mutuelle a également mis en place des groupes de travail qui se réunissent plusieurs fois par an afin de suivre les travaux et risques liés à la tarification et la souscription :

- ▶ **Le Comité Produit** : Principalement centré sur la population individuelle de Mutuelle Entrain, son rôle et ses missions sont notamment précisés dans la politique écrite de Gouvernance et surveillance des produits (POG).
Le comité définit les évolutions de l'offre individuelle : évolution des cotisations et du panier de soin, niveaux de remboursements, ...
Lors de la mise en place d'une nouvelle offre ou d'un nouveau produit, il veillera à ce que les différentes politiques soient suivies et respectées.
- ▶ **Le Comité Des Engagements (CDE)** : axé sur la population Collective de la mutuelle, il suit les résultats de souscription des entreprises adhérentes notamment par le biais d'indicateurs clés (Nombre d'adhérents, chiffre d'affaires, évolution de la consommation de prestations, frais, rapports P/C, ...).

C.1.4 Atténuation du risque

Mutuelle Entrain pilote son risque de souscription par le biais de plusieurs **indicateurs** suivis régulièrement par la fonction clé actuariat :

- ▶ L'évolution du portefeuille ;
- ▶ Les ratio P/C ;
- ▶ L'évolution des prestations par familles ;
- ▶ Les écarts entre les provisions estimées et les prestations constatées ;
- ▶

C.1.5 Sensibilité du risque

Dans le cadre de l'**ORSA**, la **sensibilité** du risque de souscription est testée à minima une fois par an par des scénarios de stress afin de mesurer la capacité de résistance aux chocs de variations fortes (dérive des P/C, Evolution importante du portefeuille adhérents).

Cette mesure est facilitée par les outils dont dispose la mutuelle en interne dans le cadre des exigences réglementaires.

Mutuelle Entrain procède ainsi :

- ▶ Au calcul du SCR de souscription qui permet de mesurer le risque d'une sur-sinistralité ou d'un sous-provisionnement ;
- ▶ A la réalisation de tests de sensibilité qui permettent d'apprécier la volatilité du besoin en capital réglementaire associé aux risques de souscription, et ainsi, de mesurer la sensibilité du profil de risque de la mutuelle à l'application de paramètres ou d'hypothèses plus pénalisants ;
- ▶ A des projections ORSA mesurant de façon prospective l'impact des risques majeurs de la mutuelle dont ceux de la souscription.

C.2. Risque de Marché

C.2.1 Définition du risque

Le risque de Marché correspond à l'impact sur les fonds propres de la mutuelle, de mouvements défavorables liés aux investissements.

C.2.2 L'exposition au risque

Ce risque de marché peut notamment provenir :

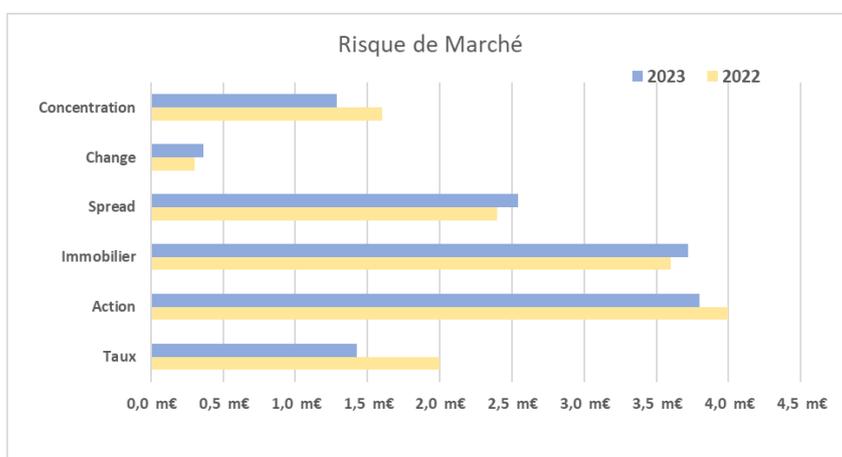
- ▶ D'une dégradation de valeur d'une classe d'actifs détenue par la mutuelle ;
- ▶ D'une dégradation de notation des titres détenus par la mutuelle ;
- ▶ D'une forte concentration d'investissement sur un même émetteur.

Le risque de Marché est calculé selon plusieurs sous-modules de risques :

- ▶ Risque actions : risque de baisse de la valeur des actions sur les marchés financiers ;
- ▶ Risque de spread : risque d'écart des taux d'une obligation émise par un organisme par rapport aux taux du marché ;
- ▶ Risque de taux : risque de baisse ou de hausse des taux d'intérêts ;
- ▶ Risque immobilier : risque de baisse de la valeur des biens immobiliers ;
- ▶ Risque de change : risque de hausse ou de baisse du taux de change des devises ;
- ▶ Risque de concentration : risque de concentration des engagements du fait d'un manque de diversification du portefeuille.

Au regard des risques importants inclus dans le risque de Marché, la mutuelle est particulièrement sensible à son risque immobilier ainsi qu'à son risque action. Le risque marché diminue légèrement en 2023, on constate une variation sensible en fonction des sous modules de risques (voir graphique ci-contre).

Le risque de Marché représente 9,3M€ et 7,5M€ après application du bénéfice de diversification, soit 31% du BSCR.



C.2.3 Suivi et gestion du risque

Afin de maîtriser ses risques, Mutuelle Entrain a défini une politique de placement de « gestion actif-passif » ainsi qu'une politique « investissement/ désinvestissement ».

La politique des placements permet de répondre aux problématiques suivantes :

- ▶ Définir la stratégie des placements financiers de manière à limiter le risque lié à l'asymétrie entre actif/passif ;
- ▶ Définir les orientations stratégiques.

La politique de placement est validée par le Conseil d'Administration. Elle est guidée par le principe de prudence en répondant à plusieurs objectifs :

- ▶ Sécuriser les engagements règlementés ;
- ▶ Veiller à disposer de liquidités suffisantes ;
- ▶ Déterminer en temps utile les avoirs disponibles pour des placements à moyen et long terme ;
- ▶ Évaluer et suivre la qualité des actifs ;
- ▶ Optimiser le résultat financier ;
- ▶ Répartir des placements sur des supports diversifiés : immobilier, valeurs mobilières, comptes à terme, trésorerie.

Les types d'actifs financiers de la Mutuelle

Les principaux types d'actifs financiers sont les suivants :

- ▶ Les OPC (Organisme de placement collectif)
- ▶ L'immobilier (immobilier physique, immobilier papier)
- ▶ Les obligations / TCN
- ▶ Les autres actifs non cotés (actions et part sociales, TSDI et Titre participatifs) autres que ci-dessus
- ▶ Les actifs de trésorerie.

Les acteurs de la gestion des placements au sein de la mutuelle

Les principaux acteurs de la gestion des placements au sein de la mutuelle sont :

- ▶ **Le Conseil d'Administration** valide la politique de placement. Chaque année elle réalise une revue de la politique de placement.
- ▶ **Le vice-président délégué aux finances** intervient pour souscrire des produits financiers pour certains investissements en fonction du montant et dans le respect de l'allocation cible, souscrit les conventions de gestion déléguée.
- ▶ **Les dirigeants effectifs** (principe des 4 yeux) interviennent pour souscrire des produits financiers pour certains investissements qui seraient en dehors de l'allocation stratégique et dans la limite de certains montants.
- ▶ **Le directeur financier** souscrit les produits financiers conformément à la politique de placement, assure un suivi régulier, mesure l'impact en termes de besoins en capitaux propres des investissements, participe aux propositions d'évolution de la politique des placements, souscrit les conventions de gestion déléguée.
- ▶ **Les conventions déléguées** La gestion déléguée peut prendre la forme soit de mandat de gestion et/ou de fonds dédié avec une stratégie d'investissement de 3 à 8 ans.

C.2.4 Atténuation du risque

La mutuelle pilote son risque de marché par le biais de plusieurs **indicateurs** suivis régulièrement et pouvant être présentés au Conseil d'Administration. Pour le risque de Marché, les principaux indicateurs sont :

- ▶ Le SCR marché ;
- ▶ L'allocation par poche (action / obligation / monétaire) et les pourcentages associés qui permettent notamment de s'assurer du respect de la politique des placements ;
- ▶ La durée du portefeuille obligataire ;

- ▶ La répartition par notation du portefeuille obligataire ;
- ▶ Les +/- values latentes.

Mutuelle Entrain est également doté d'un Comité Gestion qui régulièrement se réunit et analyse la gestion des placements.

C.2.5 Sensibilité du risque

Un reporting mensuel des gestionnaires de fonds est fourni au directeur Administratif et Financier, qui assure le suivi des risques inhérents à la composition du portefeuille.

Les arbitrages au sein de la politique de placement permettent une atténuation des risques en fonction des conditions de marché.

Un rapport semestriel et un rapport annuel sont transmis à la gouvernance.

C.3. Risque de Crédit

C.3.1 Définition du risque

Le risque de crédit correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels l'organisme présente une créance ou dispose d'une garantie.

C.3.2 L'exposition au risque

Ce risque de défaut peut provenir :

- ▶ Du non-paiement des cotisations à recevoir par les adhérents ;
- ▶ Du non-paiement des créances détenues auprès de tiers ;
- ▶ Du défaut des banques au regard des liquidités détenues.

Au 31 décembre 2023, le risque de crédit s'élève à 1,1 M€ et 0,9 M€ après diversification.

C.3.3 Suivi et gestion du risque

La mutuelle pilote son risque de crédit au regard de plusieurs **indicateurs**, suivis régulièrement par la direction Administrative et Financière et particulièrement lors de l'élaboration de l'ORSA :

- ▶ La notation des banques ;
- ▶ La concentration du portefeuille ;
- ▶ Le suivi du paiement des créances des adhérents et des tiers.

C.3.4 Atténuation du risque

Mutuelle Entrain dispose d'un service de gestion des cotisations efficace. En cas de défaut de paiement des adhérents, plusieurs solutions sont proposées à l'adhérent, dont la mise en place d'un échéancier de paiement. Pour les créances difficiles à recouvrer, la mutuelle fait appel à une société de recouvrement.

Le montant des créances adhérents est ainsi relativement limité.

C.4. Risque de liquidité

C.4.1 Définition du risque

Le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements de la mutuelle. Dans le cadre de l'activité de la mutuelle, il s'agit essentiellement de la capacité à régler les prestations aux bénéficiaires.

C.4.2 L'exposition au risque

Mutuelle Entrain peut être exposée au risque de liquider au travers de potentielles impasses de trésorerie en cédant des actifs dans des conditions de marché défavorables.

Mutuelle Entrain investit principalement sur les marchés cotés dans des produits dont elle maîtrise le contenu et pour lesquels les valeurs et les rachats possibles sont fréquents.

C.4.3 Suivi et gestion du risque

Pour ses engagements à court terme relatifs à l'activité de santé, la mutuelle suit principalement :

- ▶ L'évolution du montant des prestations réglées et provisionnées ;
- ▶ Les délais de règlement ;
- ▶ Le niveau de trésorerie ;
- ▶ La liquidité des placements détenus en portefeuille.

C.4.4 Atténuation du risque

Afin de maîtriser le risque de liquidité, Mutuelle Entrain, dans le cadre de sa gestion des placements s'assure de disposer d'une poche d'actifs de court terme pouvant être vendus immédiatement afin de faire face à une potentielle impasse de trésorerie à court terme.

C.5. Risque opérationnel

C.5.1 Définition du risque

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements extérieurs. La définition inclut les risques de non-conformité et risque juridiques, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

C.5.2 L'exposition au risque

Du fait de son activité, Mutuelle Entrain est soumise à des risques opérationnels et stratégiques de manière permanente, sur l'ensemble des métiers.

Les principaux risques opérationnels auxquels la mutuelle peut être exposée sont :

- ▶ Le risque de gestion courante des activités notamment
- ▶ Le risque de fraude
- ▶ Le risque lié aux ressources humaines
- ▶ Le risque lié à la sûreté/sécurité des biens et des personnes
- ▶ Le risque lié aux systèmes d'information
- ▶ Le risque de non-conformité à la réglementation
- ▶ Le risque lié à la sous-traitance et aux fournisseurs
- ▶ Le risque financier

Compte tenu de ses activités, les risques opérationnels et stratégiques constituent des risques importants pour la mutuelle.

C.5.3 Suivi et gestion du risque

Comme expliqué dans le chapitre B.3, le système de gestion des risques au sein de la mutuelle est effectué par le biais de deux approches (qualitative et quantitative).

Le Risque Opérationnel est déterminé par la formule standard (approche quantitative) et par la cartographie des risques organisationnels/métiers (approche qualitative).

→ La cartographie des risques

La cartographie des risques constitue le support de collecte, d'évaluation et de hiérarchisation des risques auxquels est confrontée la mutuelle. Elle a été établie selon une méthodologie de type « top down », sur la base de son organisation actuelle et présente de manière synthétique et graphique les risques de l'entreprise. Des entretiens individuels menés avec les responsables de départements et service et la Direction Générale, permettent d'identifier et d'effectuer une première évaluation des risques. Une seconde évaluation des risques, selon cette fois-ci une méthodologie de contrôle interne « Bottom Up », permet d'identifier notamment les risques opérationnels liés à l'exécution des activités dans les départements et services.

Une fois ces inventaires établis, une évaluation affinée des niveaux de risques bruts est réalisée. Elle conduit à hiérarchiser les risques en examinant leur probabilité d'occurrence (sur la base de deux échelles, selon que les événements générant les risques sont rares ou non) et leur impact sous 5 angles distincts :

- ▶ Financiers et Economiques
- ▶ Juridiques et Conformité
- ▶ Organisationnels et de Performance

- Système d'information et Données
- Personnes : Ressources Humaines

Le croisement de ces deux données détermine un niveau de criticité.

En complément de l'analyse des risques, ont été inventoriés et évalués les moyens de maîtrise déployés ou en cours de déploiement pour les éviter, les partager ou les réduire ou les accepter, mettant ainsi en évidence des niveaux de risques résiduels.

→ **Le plan de maîtrise des risques**

La démarche de gestion des risques dans son ensemble a visé à mettre en place ou à renforcer les moyens de maîtrise dans chaque activité concernée. Ainsi, un plan de maîtrise des risques est conduit par le pôle Contrôle Interne dans le prolongement des travaux liés à la cartographie des risques. Il comporte l'ensemble des actions d'atténuation auxquels la mutuelle peut recourir pour chaque processus et face à chaque risque identifié.

→ **Le plan de continuité des activités**

Le plan de continuité d'activités de la mutuelle doit comporter l'ensemble des activités définies comme critiques dans la chaîne de production du service. Ce plan doit couvrir à ce titre et à minima, les risques majeurs suivants :

- Le PSI (Plan de Secours Informatique) : concerne les outils informatiques, dont la continuité est assurée par la réalisation de sauvegardes, restituables sur des sites tiers, permettant de ce fait, en cas de défaillance, de proposer des solutions alternatives d'utilisation des systèmes d'information.
- Le PRU (Plan de Repli des Utilisateurs) : concerne les activités d'accueil des prospects et adhérents et de liquidation et de gestion des contrats, dont la continuité est assurée par le bais du déploiement de plateformes téléphoniques de secours ou l'accès à d'autres agences d'organismes tiers, ou à des locaux déportés ou annexes.
- Le PPG (Plan Pandémie Grippale) : Concerne la continuité des activités en cas de pandémie significative diminuant de manière conséquente le nombre de salariés en capacité de travailler et augmentant fortement le nombre de prestations consommées par les adhérents.

Ce plan de continuité d'activité doit faire l'objet de documents formalisés, faire partie intégrante de l'organisation de la mutuelle et doit faire l'objet de tests réguliers.

C.5.4 Atténuation du risque

L'atténuation des risques passe par la mise en place de plans d'actions spécifiques, notamment :

- Le contrôle interne (cadre procédural, contrôles, suivi des activités, séparation des tâches, ...)
- Le Plan de Continuité d'Activité-PCA (process de continuité d'activité en mode dégradé en cas de crise et/ ou d'événements majeurs)
- La conformité (La lutte contre la fraude, contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, le suivi des risques liés à la sous-traitance)
- La formule standard (définition d'un capital de solvabilité SCR spécifique au risque opérationnel)

C.6. Autres risques importants

C.6.1 Définition du risque

Comme toute organisation, Mutuelle Entrain, a ses risques propres ; spécifiques à son activité et à son fonctionnement. Notamment, les risques stratégiques qui découlent des objectifs stratégiques de la mutuelle dont le suivi permet de s'assurer de la bonne tenue des orientations prises. Ils se composent également des risques émergents, des risques liés à l'environnement socio-économique et politique ainsi qu'à des défaillances de pilotage au plus haut niveau de l'organisation.

C.6.2 L'exposition au risque

Mutuelle Entrain peut être exposée aux risques suivants :

- ▶ Le risque de gouvernance
- ▶ Le risque de partenariat
- ▶ Le risque de changement de contexte économique, politique ou réglementaire
- ▶ Le risque de réputation et d'image
- ▶ Le risque de pilotage
- ▶ Le risque de concurrence

C.6.3 Atténuation du risque

Face aux risques stratégiques, la mutuelle a mis en œuvre des leviers de maîtrise ou de réduction des risques dont :

- ▶ La veille réglementaire
- ▶ La veille sur l'évolution des besoins et de la concurrence
- ▶ Le lobbying de la mutuelle
- ▶ La définition des rôles et responsabilités des instances de gouvernance du groupe
- ▶ Les fonctions et processus de pilotage économique, de pilotage des risques, de pilotage opérationnel
- ▶ L'existence d'un processus décisionnel validé par l'organe d'administration et/ou les 4 yeux.
- ▶ ...

Ces risques stratégiques peuvent faire l'objet d'une évaluation dans le cadre des scénarios de stress des exercices ORSA et faire l'objet d'un add-on en capital en complément du SCR.

C.7. Autres informations

Mutuelle Entrain n'identifie pas d'autres informations significatives à communiquer sur le système de profil de risques.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Actifs	48
Provisions techniques	50
Autres passifs	52
Méthode de valorisation alternative	53
Autres informations	53



D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

A partir d'un bilan établi suivant les normes comptables Françaises actuelles, nous avons procédé à la transposition de ce dernier en bilan conforme à la réglementation Solvabilité II.

Toutes les données nécessaires au remplissage du bilan prudentiel sont issues de la balance comptable, de l'inventaire des valeurs au bilan et des calculs des meilleures estimations des provisions techniques et marges de risque.

Un tableau récapitulatif des règles de valorisation pour le bilan prudentiel a été réalisé.

L'actualisation des meilleures estimations est réalisée à partir de la courbe des taux EIOPA sans risque.

D.1. Actifs

Bilan Prudentiel

ACTIFS Postes	2022		2023	
	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2
Écarts d'acquisitions	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€
Frais d'acquisition reportés	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€
Actifs incorporels	0,2 m€	0,0 m€	0,1 m€	0,0 m€
Impôts différés actifs	0,0 m€	0,9 m€	0,0 m€	1,0 m€
Excédent de régime de retraite	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€
Immobilisations corporelles pour usage propre	7,5 m€	9,8 m€	10,8 m€	15,5 m€
Placements	52,8 m€	51,9 m€	46,9 m€	46,0 m€
Immobilier (autre que pour usage propre)	3,5 m€	5,6 m€	0,0 m€	0,0 m€
Participations	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€
Actions	3,6 m€	3,6 m€	3,5 m€	3,5 m€
Obligations	18,1 m€	16,0 m€	18,5 m€	17,0 m€
Fonds d'investissement	27,6 m€	26,7 m€	24,9 m€	25,6 m€
Produits dérivés	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€
Autres placements	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€
Créances nées d'opérations d'assurance	1,3 m€	1,3 m€	1,4 m€	1,4 m€
Créances nées d'opérations de réassurance	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€
Autres créances (hors assurance)	0,7 m€	0,7 m€	0,7 m€	0,7 m€
Actions auto-détenues	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€
Instruments de fonds propres appelés et non payés	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€
Trésorerie et équivalent trésorerie	8,7 m€	8,7 m€	10,0 m€	10,0 m€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	0,0 m€	0,0 m€	0,4 m€	0,4 m€
Total de l'actif	71,7 m€	73,7 m€	70,4 m€	75,1 m€

Conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité II, les actifs sont valorisés à leur valeur de marché. Sont concernés par cet article les obligations de placements financiers, les actions, et les OPCVM ainsi que les actifs immobiliers. L'évaluation des actifs immobiliers hors SCPI, s'appuie sur un rapport annuel d'expertise.

D.1.1 Principes et méthodes de valorisation des actifs

<u>ACTIFS</u>	<u>Mode de valorisation</u>	<u>Source valorisation</u>
Titres Participatifs	Valeur nette comptable	Comptabilité
Autres incorporels	Valeur retenue à 0	
Immobilier d'exploitation et hors exploitations	Expertise quinquennale actualisée annuellement	Expertise 2023
Immobilier coté (placement)	Valeur de marché	Comptabilité
Actions non cotées	Valeur nette comptable	Comptabilité
Obligations d'état	Valeur de marché coupons courus inclus	Valorisation gestionnaire actif
Obligations corporate	Valeur de marché coupons courus inclus	Valorisation gestionnaire actif
Dépôts espèces chez les cédantes	Valeur nette comptable	Comptabilité
Prêts	Valeur nette comptable	Comptabilité
Report des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés	Estimation extra-comptable	Bilan prudentiel

D.1.2 Différences significatives entre les méthodes et principales hypothèses retenues pour l'évaluation des actifs dans les états financiers et celles retenues pour leur évaluation dans les calculs des SCR

Les principales différences entre les méthodes et hypothèses retenues pour l'établissement du bilan économique et celles utilisées pour établir les comptes statutaires tiennent au fait que pour les besoins de Solvabilité II, les actifs sont valorisés à leur valeur de marché.

Dans les comptes statutaires de Mutuelle Entrain établis - selon les principes comptables français - les actifs sont enregistrés au coût historique ou au coût amorti.

D.1.3 Estimations utiles

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ▶ Continuité de l'exploitation ;
- ▶ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- ▶ Indépendance des exercices.

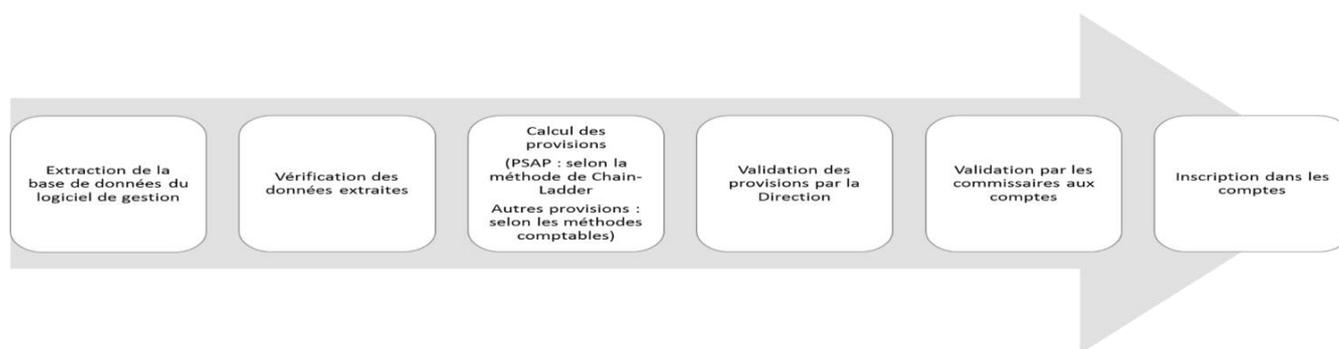
D.2. Provisions techniques

D.2.1 Information générales

En matière de provisionnement, Mutuelle Entrain établit uniquement des provisions pour les garanties frais de soins. Ces provisions sont détaillées dans la politique écrite Provisionnement.

Les provisions techniques comptables et prudentielles sont déterminées sous la responsabilité du responsable Administratif et Financier et responsable de la fonction Actuarielle.

Le processus de calcul des provisions techniques en normes comptables est le suivant :



La fonction Actuarielle garantit le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques ; apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions et compare les meilleures estimations aux observations empiriques.

Elle réalise pour cela des analyses de boni-mali et teste annuellement la pertinence des divers modèles de provisionnement et les adapte si besoin. Elle mène également un suivi des résultats de la liquidation du stock de provisions.

D.2.2 Le Best Estimate

Le Best Estimate concernant les provisions pour sinistres à payer est calculé sur la base de la méthode des cadences de règlement.

Les cadences de règlement sont calculées :

- ✍ Par année / mois tous postes confondus ;
- ✍ Par poste.

L'évolution des cadences de règlement est analysée en fonction des évolutions de gestion. Elle est estimée comme suit :

Projection	Cadence de règlement de la charge simulée
1	93,28%
2	6,31%
3	0,41%
4	0,00%
5	0,00%

Le calcul du Best Estimate intègre l'ensemble des flux de trésorerie découlant des frais futurs afin d'honorer les engagements sur leur durée de vie :

- Les frais d'administration ;
- Les frais d'acquisition ;
- Les frais de gestion des sinistres ;
- Les frais de gestion des placements.

Décomposition du Best Estimate (BE)

	Individuel	Collectif	
BE_Sinistres_Passes_B	5 856 831	262 487	Le Best Estimate total (sinistres et primes) retenu pour l'année 2023 s'élève à 6 144 K€. Le BE est réparti comme suit :
BE_Cotisations_B	95 749 736	4 275 931	
BE_Sinistres_Futurs_B	78 786 350	4 227 193	
	Individuel	Collectif	
BE_Frais_Gestion_Passes_B	315 954	14 160	La marge de Risque correspond à la différence entre la mesure du risque des paiements futurs actualisés et la meilleure estimation (BE). Elle est calculée sur la base de la méthode de duration du SCR (hors Marché, Défaut de Type 1) et du Coc-rate (coût du capital : 6%). AU 31/12/2023, la Marge pour risque est de 1 425 K€.
BE_Frais_Gestion_Futurs_B	4 250 221	228 041	
BE_Frais_Administration_B	7 741 086	345 697	
BE_Frais_Acquisition_B	3 964 322	177 036	
INDIVIDUEL			
	Hors frais	Yc frais	
BE de sinistres	5 856 831	6 172 784	
BE de primes	-16 963 386	-1 007 758	
BE total	-11 106 556	5 165 026	
COLLECTIF			
	Hors frais	Yc frais	
BE de sinistres	262 487	276 647	
BE de primes	-48 738	702 035	
BE total	213 749	978 682	
	BE de sinistres total :	6 449 431	
	BE de primes total :	-305 723	
	Best Estimate (BE) :	6 143 708	
	Marge de Risques :	1 424 959	
	TOTAL	7 568 668	

Ce qui (marge pour risque incluse) emmène le BE à un montant total de **7 569 K€**.

D.2.3 Prévisions et incertitudes dans l'estimation de la provision technique

Suite à la crise sanitaire et à la mise en œuvre du 100% santé, les consommations de prestations de 2020 à 2022 ont été atypiques. L'année 2023 devient une des premières années de référence intégrant les nouveaux comportements des adhérents en lien avec les évolutions réglementaires des contrats responsables.

D.2.4 Marge de Risques

La marge de risque est calculée selon la méthode par duration définie à l'article 37 du règlement délégué.

PROVISIONS TECHNIQUES	Mode valorisation	Source valorisation
Provisions techniques non-vie santé	Meilleure estimation (Best Estimate)	Cabinet d'actuariat
Marge pour risque non-vie santé	Coût du capital	Direction financière

D.3. Autres passifs

Bilan Prudentiel

PASSIFS postes	2022		2023	
	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2
Provisions techniques brutes	6,9 m€	7,4 m€	6,3 m€	7,6 m€
Provisions techniques non-vie	6,9 m€	7,4 m€	6,3 m€	7,6 m€
Provisions techniques non-vie (hors sante)	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€
Provisions techniques sante (non-vie)	6,9 m€	7,4 m€	0,0 m€	0,0 m€
Meilleure estimation (risque "Health Non SLT")	- - -	6,1 m€	0,0 m€	0,0 m€
Marge de risque (risque "Health Non SLT")	- - -	1,3 m€	6,3 m€	7,6 m€
Autres provisions techniques	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€
Passifs eventuels	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€
Provisions autres que les provisions techniques	0,0 m€	0,0 m€	0,2 m€	0,2 m€
Provision pour retraite et autres avantages	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€
Dettes pour depots especes des reassureurs	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€
Impots differes passifs	0,0 m€	0,9 m€	0,0 m€	1,0 m€
Produits derives	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€
Dettes envers les etablissements de credit	0,5 m€	0,5 m€	0,4 m€	0,4 m€
Dettes financieres autres que celles envers les etablissements de credit	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€
Dettes nees d operations d assurance	0,1 m€	0,1 m€	0,1 m€	0,1 m€
Dettes nees d opérations de reassurance	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€
Autres dettes (non liees aux operations d assurance)	5,3 m€	5,3 m€	5,9 m€	5,9 m€
Dettes subordonnees	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€
Dettes subordonnees exclues des fonds propres de base	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€
Dettes subordonnees incluses dans les fonds propres de base	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€	0,0 m€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	0,1 m€	0,1 m€	0,1 m€	0,1 m€
Total du passif	12,9 m€	14,3 m€	13,1 m€	15,3 m€

L'écart du total du passif entre les comptes sociaux (13,1 M€) et Solvabilité II (15,3 M€) s'explique majoritairement par la valorisation des provisions techniques et des impôts différés.

En effet, les différences entre valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs, ainsi que les reports déficitaires éventuels, peuvent donner lieu à la détermination d'impôts différés.

Principes et méthodes de valorisation des actifs

Pour les autres éléments figurant au passif du bilan Solvabilité II (hors provisions techniques), les modes de valorisation retenus sont les suivants :

<u>AUTRES PASSIFS</u>	<u>Mode valorisation</u>	<u>Source valorisation</u>
Impôts différés passifs	Estimation extra-comptable	Bilan prudentiel
Provisions autres que provisions techniques	Valeur nette comptable	Comptabilité
Dettes bancaires	Valeur nette comptable	Comptabilité

D.4. Méthodes de valorisation alternative

Mutuelle Entrain n'utilise pas de méthode de valorisation alternative. La mutuelle utilise la méthode prévue par la réglementation.

D.5. Autres informations

Mutuelle Entrain n'identifie pas d'autres informations significatives à communiquer sur la valorisation des actifs et passifs.

E. GESTION DU CAPITAL

✦ Fonds propres	56
✦ Capital de solvabilité requis et Minimum de capital requis (SCR & MCR)	59
✦ Utilisation du sous-module « risque sur actions »	62
✦ Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	62
✦ Non-respect du capital de solvabilité requis et non-respect du minimum de capital requis	62
✦ Autres informations	63

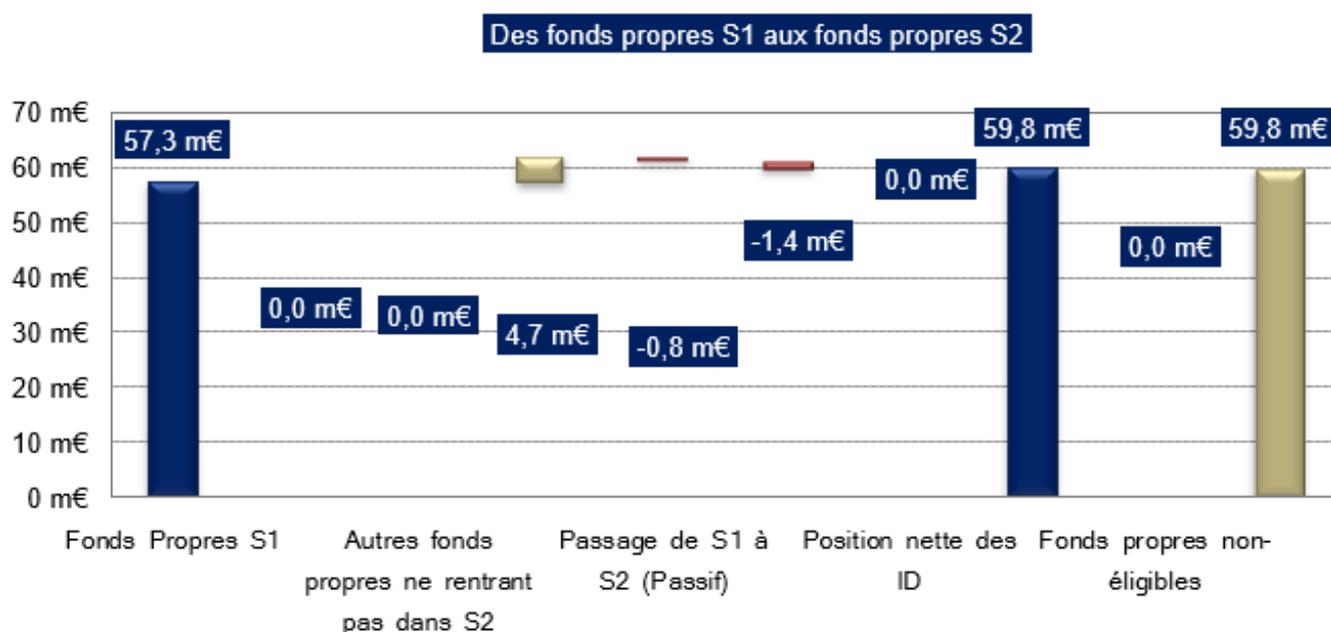


E. GESTION DU CAPITAL

E.1. Fonds propres

Le dispositif de Gestion du Capital [Fonds Propres] au sein de la mutuelle, consiste à piloter à la fois les montants et la qualité des fonds propres.

Mutuelle Entrain a établi une politique écrite Gestion des Fonds Propres. Elle a été définie en tenant compte du principe de proportionnalité tel que défini à l'article 29, paragraphes 3 et 4, de la Directive 2009/138/CE. La politique a été adoptée par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 12 décembre 2023. La politique est mise à jour a minima une fois par an et n'a fait l'objet d'aucune modification en 2023.



Mutuelle Entrain dispose de fonds propres de base qui se composent des éléments suivants :

- L'excédent des actifs par rapport aux passifs ;
- Les passifs subordonnés que la mutuelle serait amenée à détenir.

Mutuelle Entrain réalise un classement de ses fonds propres selon trois niveaux, de manière à évaluer leur qualité. Le classement de ces éléments est fonction de leur caractère et de la mesure dans laquelle ils présentent les caractéristiques suivantes :

- ▶ L'élément est disponible, ou peut être appelé sur demande, pour absorber complètement des pertes, que ce soit dans le cadre d'une exploitation continue ou en cas de liquidation ;
- ▶ En cas de liquidation, le montant total de l'élément est disponible pour l'absorption des pertes et le remboursement de l'élément est refusé à son détenteur, jusqu'à ce que tous les autres engagements, y compris les engagements d'assurance et de réassurance vis-à-vis des preneurs et des bénéficiaires des contrats d'assurance et de réassurance, aient été honorés (subordination).

L'évaluation des caractéristiques des éléments prend en considération la durée de l'élément (durée déterminée ou non). La comparaison entre la durée des engagements et la durée relative des éléments des fonds propres est prise en compte lorsque l'élément de fonds propres a une durée déterminée.

Les modalités contractuelles régissant les éléments de fonds propres sont claires et sans ambiguïté par rapport aux critères de classement par niveaux. Mutuelle Entraïn communique une fois par an au Public et au Superviseur la répartition des fonds propres par niveau au travers de l'état S.23.01.01 Fonds propres.

Poste	Valeur S2	Tier 1	Tier 1 restreint	Tier 2
Actions ordinaires	0,0 m]	0,0 m]	0,0 m]	0,0 m]
Primes emission	0,0 m]	0,0 m]	0,0 m]	0,0 m]
Fonds initial	3,0 m]	3,0 m]	0,0 m]	0,0 m]
Fonds initial versé	3,0 m]	3,0 m]	0,0 m]	0,0 m]
Fonds initial appelé non versé	0,0 m]	0,0 m]	0,0 m]	0,0 m]
Comptes mutualistes subordonnes	0,0 m]	0,0 m]	0,0 m]	0,0 m]
Fonds excedentaires	0,0 m]	0,0 m]	0,0 m]	0,0 m]
Actions de preference	0,0 m]	0,0 m]	0,0 m]	0,0 m]
Primes emission relatives	0,0 m]	0,0 m]	0,0 m]	0,0 m]
Reserve de reconciliation(solo)	56,8 m]	56,8 m]	0,0 m]	0,0 m]
Dettes subordonnees	0,0 m]	0,0 m]	0,0 m]	0,0 m]
Dettes subordonnees datées	0,0 m]	0,0 m]	0,0 m]	0,0 m]
Dettes subordonnees non datées avec option de rachat	0,0 m]	0,0 m]	0,0 m]	0,0 m]
Dettes subordonnees non datées sans option de rachat	0,0 m]	0,0 m]	0,0 m]	0,0 m]
Montant egal position nette impots differes actifs	0,0 m]	0,0 m]	0,0 m]	0,0 m]
Autres fonds propres de base approuves par le superviseur	0,0 m]	0,0 m]	0,0 m]	0,0 m]
Fonds Propres pas dans reserves et ne respectent pas S2	0,0 m]	0,0 m]	0,0 m]	0,0 m]
Deduction pour participations dans etab de credit et instituts financieres	0,0 m]	0,0 m]	0,0 m]	0,0 m]
Total fonds propres disponibles	59,8 m]	59,8 m]	0,0 m]	0,0 m]

Poste	Valeur S2	Tier 1	Tier 1 restreint	Tier 2
Total fonds propres disponibles SCR	59,8 m]	59,8 m]	0,0 m]	0,0 m]

Poste	Valeur S2	Tier 1	Tier 1 restreint	Tier 2
Total fonds propres disponibles MCR	59,8 m]	59,8 m]	0,0 m]	0,0 m]

Poste	Valeur S2	Tier 1	Tier 1 restreint	Tier 2
Total fonds propres éligibles SCR	59,8 m]	59,8 m]	0,0 m]	0,0 m]

Poste	Valeur S2	Tier 1	Tier 1 restreint	Tier 2
Total fonds propres éligibles MCR	59,8 m]	59,8 m]	0,0 m]	0,0 m]

Situation des fonds propres

Le Conseil d'Administration met en place un plan de gestion des fonds propres à moyen terme au travers des projections faites dans l'ORSA.

La limite inférieure des fonds propres définie par le Conseil d'Administration est de 47 M€.

Le responsable de la gestion des fonds propres veille au respect des limites de fonds propres fixées par le Conseil d'Administration.

Avant affectation du résultat, le total des fonds propres au 31 décembre 2023 représente 58 800 K€.

La diminution des fonds propres de 698 K€ représente le résultat net de l'exercice.

Fonds propres en comptes Sociaux

	2022	2023
	Montant en K€	Montant en K€
Fonds de dotation sans droit de reprise	2 970	2 970
Écarts de réévaluation		
Réserves	58 813	55 830
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-2 283	-1 498
Fonds mutualistes et réserves	58 800	57 302

Fonds propres Solvabilité 2

Évolutions	2022	2023
Fonds propres éligibles S2	59,4m€	59,8m€
Fonds initial	3,0m€	3,0m€
Reserve de réconciliation	56,4m€	56,8m€
Autres fonds	0,0m€	0,0m€

La principale évolution provient de l'augmentation de la réserve de réconciliation de 0,4M€ due à une évolution de l'excédent d'actifs sur passifs.

Passage de SOLVABILITÉ 1 à SOLVABILITÉ 2

Fonds Propres S1	57 301 641,33
Passage de S1 à S2 (Actif)	4 686 907,33
Passage de S1 à S2 (Passif)	2 198 780,45
Fonds propres S2	59 789 768,20
Fond initial	2 969 605,44
Réserve de réconciliation	56 820 162,76

Passage de S1 à S2 - ACTIF

	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Ecart
Actifs incorporels	119 844,75	- -	119 844,75
Impôts différés actifs	-	961 944,70	961 944,70
Immobilisations corporelles pour usage propre	7 426 438,55	9 890 993,90	2 464 555,35
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	50 302 605,13	51 682 857,16	1 380 252,03
TOTAL			4 686 907,33

Passage de S1 à S2 - PASSIF

	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Ecart
Provisions techniques non-vie	6 331 832,00	7 568 667,76	1 236 835,76
Provisions techniques sante (non-vie)	6 331 832,00	7 568 667,76	-
Meilleure estimation (risque "Health Non SLT")		6 143 708,27	-
Marge de risque (risque "Health Non SLT")		1 424 959,48	-
Impôts différés passifs	-	961 944,70	961 944,70
Autres dettes (non liées aux opérations d assurance)	5 943 571,57	5 943 571,57	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	60 654,33	60 654,33	-
TOTAL			2 198 780,45

E.2. Capital de solvabilité requis et Minimum de Capital Requis

L'ensemble des modules de risques a été calculé selon la formule standard conformément à la Directive Solvabilité II.

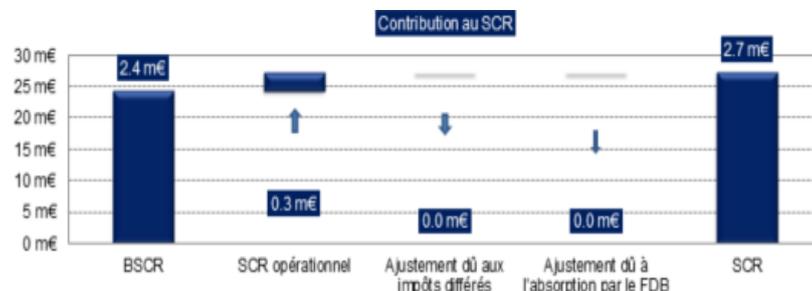
En référence à la partie « C. PROFIL DE RISQUES », les différents risques (SCR) de la mutuelle et leurs impacts y sont décrits.

D'autres éléments intégrés dans la formule standard peuvent atténuer le besoin en capital. Il s'agit notamment de :

- ✂ **L'ajustement dû aux impôts différés** : L'impôt différé permet de constater un impôt correspondant au résultat économique de l'exercice au titre des opérations de l'entreprise qui sont amenées à générer dans le futur un impôt ou une économie d'impôt non reconnu par la méthode de l'impôt exigible.
- ✂ **L'ajustement dû à l'absorption des pertes de provisions techniques**
- ✂ **La diversification** : calcul qui prend en compte le fait que les risques ont peu de chance de se produire tous en même temps.
Le BSCR qui correspond à l'agrégation (la somme) de chaque SCR profite ainsi d'un bénéfice de « diversification ».

► Décomposition du SCR

Décomposition du BSCR	2023
BSCR	24,4m€
SCR marché	9,3m€
SCR santé	20,0m€
SCR défaut	1,1m€
SCR intangibles	0,0m€
Bénéfice de diversification au sein du BSR	20%



► Le risque de défaut

Le risque de défaut est évalué à 1 074 272 € avant diversification, il se compose de créance de Type 1, pour un montant de 807 279 €.

Les créances de type 2 sont évaluées à 326 712 €.

Le bénéfice de diversification appliqué au risque défaut est de 59 718 € ce qui ramène le risque défaut à 864 008 €.

► Le risque de souscription en santé non-SLT

Primes et Réserves

Le volume de prime tient compte du montant annuel des cotisations 2023 + 2 mois de cotisations.

Risque de prime et de provisionnement	Volume Prime	Réserve	Risque de primes et de réserves
Volume	126 315 030	6 449 431	132 764 462
Fonction de sigma ~3 * sigma			14,6%
Capital requis			19 522 058

Le bénéfice de diversification appliqué au risque Prime et Réserve est 4 703 461 € ; ce qui rapporte le risque Prime et Réserve à **14 818 597 €**.

CAT

L'exigence de capital pour le risque de catastrophe santé est composé des sous modules « Risque d'accident de masse » et « Risque de pandémie ».

Ce risque s'élève à 1 676 553 €.

Le bénéfice de diversification appliqué au risque Santé est de 403 933 € ce qui ramène le risque CAT à **1 272 620 €**.

Le SCR Santé total est donc de **16 091 217 €**.

► Le risque Opérationnel

L'exigence de capital pour le module « Risque opérationnel » est de 2 873 873 €, compte tenu de la formule de calcul ci-dessous :

$SCR_{Opérationnel} : \min(0,3.BSCR;Op) + 0,25. Expul$

Expul désigne le montant des dépenses encourues au cours des 12 derniers mois en ce qui concerne les contrats d'assurance vie où le risque d'investissement est supporté par les preneurs.

► Le risque de Marché

Décomposition compète du SCR	Avant diversification	Après diversification
SCR marché	9,3m€	7,5m€
Risque de taux d'intérêt	1,4m€	0,8m€
Risque action	3,8m€	2,2m€
Risque immobilier	3,7m€	2,1m€
Risque de spread	2,5m€	1,4m€
Risque de taux de change	0,4m€	0,2m€
Risque de concentration	1,3m€	0,7m€
Bénéfice de diversification au sein du SCR marché	-3,9m€	---

Après diversification, le risque de Marché est de **7 451 154 €**.

Pour Mutuelle Entrain, les risques immobilier et action sont les plus importants du SCR Marché.

► Ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

Les impôts différés sont calculés sur les écarts de valeur entre le bilan Solvabilité II et le bilan fiscal. En 2023, il n'y a pas d'ajustement du aux impôts différés.

► Le MCR

Le minimum de capital requis correspond à un montant de fonds propres de base éligibles en deçà duquel les preneurs et les bénéficiaires seraient exposés à un niveau de risque inacceptable si la mutuelle était autorisée à poursuivre son activité.

Calcul du MCR	N-1	N
MCR linéaire	4 670 089,77	4 791 156,01
SCR avec exigences de capital supplémentaires le cas échéant (calcul annuel ou dernier calcul en date)	26 020 733,85	27 280 253,52
Plafond MCR	11 709 330,23	12 276 114,08
Plancher MCR	6 505 183,46	6 820 063,38
MCR combiné	6 505 183,46	6 820 063,38
Plancher absolu du MCR	2 700 000,00	2 700 000,00
Minimum de Capital Requis	6 505 183,46	6 820 063,38

Le MCR est déterminé en fonction du MCR plancher (25% du SCR) compte tenu que le MCR linéaire est inférieur au corridor imposé par décrit dans l'article 248 du Règlement délégué (UE) 2015/35.

Le MCR (type organisme mixte) est déterminé une fois par trimestre.

Mutuelle Entrain utilise la formule standard pour déterminer le MCR dans le cas d'une société non-vie.

E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

La mutuelle n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la directive.

E.4. Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.

La mutuelle utilise uniquement la formule standard pour ses besoins de calcul du capital de solvabilité requis (SCR).

Aucun calcul du capital de solvabilité requis (SCR) n'est réalisé via un modèle interne, même partiellement.

Ainsi, aucune différence ou écart méthodologique n'est à reporter dans le présent rapport.

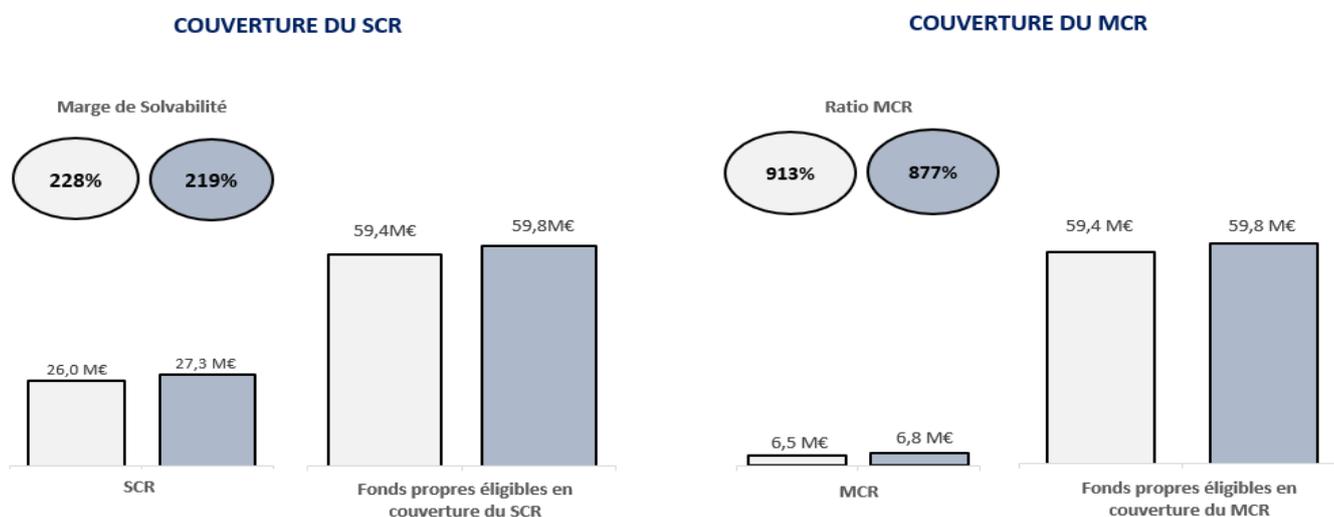
E.5. Non-respect du capital de solvabilité requis et non-respect du minimum de capital requis

Aucun manquement en capital relatif au Capital Minimum Requis (MCR) ou au Capital de Solvabilité Requis (SCR) n'a été identifié sur la période de référence.

Le taux de couverture du capital de solvabilité requis (SCR) est de **219%** fin 2023, et celui du minimum de capital requis (MCR) est de **877%**.

DONNÉES AU :

31/12/2022 31/12/2023



E.6. Autres informations

Mutuelle Entrain n'identifie pas d'autres informations significatives à communiquer sur sa gestion du capital.

ANNEXES

✓ S.02.01 - Bilan	65/66
✓ S.05.01 - Primes, Sinistres	67
✓ S.17.01 - Provisions techniques	68
✓ S.19.01 - Sinistres	69/70
✓ S.23.01 - Fonds Propres	71/72
✓ S.25.01 - SCR	73
✓ S.28.01 - MCR	74

S.02.01.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs	AR0009	
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	0,00
Actifs d'impôts différés	R0040	961 944,70
Excédent du régime de retraite	R0050	0,00
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	15 538 616,00
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	46 035 235,06
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	0,00
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	0,00
<i>Actions</i>	R0100	3 481 435,46
Actions – cotées	R0110	0,00
Actions – non cotées	R0120	3 481 435,46
<i>Obligations</i>	R0130	16 999 532,54
Obligations d'État	R0140	0,00
Obligations d'entreprise	R0150	11 949 058,77
Titres structurés	R0160	5 050 473,77
Titres garantis	R0170	0,00
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	25 554 267,06
<i>Produits dérivés</i>	R0190	0,00
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	0,00
<i>Autres investissements</i>	R0210	0,00
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0,00
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0,00
<i>Avances sur police</i>	R0240	0,00
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	0,00
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	0,00
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	0,00
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	0,00
Non-vie hors santé	R0290	0,00
Santé similaire à la non-vie	R0300	0,00
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	0,00
Santé similaire à la vie	R0320	0,00
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0,00
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	0,00
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0,00
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 429 167,89
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0,00
Autres créances (hors assurance)	R0380	748 911,60
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0,00
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	9 964 532,05
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	402 082,60
Total de l'actif	R0500	75 080 489,90

Passif	AR0509	
Provisions techniques non-vie	R0510	7 568 667,76
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0,00
Meilleure estimation	R0540	0,00
Marge de risque	R0550	0,00
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	7 568 667,76
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0,00
Meilleure estimation	R0580	6 143 708,27
Marge de risque	R0590	1 424 959,48
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	0,00
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0,00
Meilleure estimation	R0630	0,00
Marge de risque	R0640	0,00
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0,00
Meilleure estimation	R0670	0,00
Marge de risque	R0680	0,00
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0,00
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	0,00
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	0,00
<i>Marge de risque</i>	R0720	0,00
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	0,00
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	215 000,00
Provisions pour retraite	R0760	0,00
Dépôts des réassureurs	R0770	0,00
Passifs d'impôts différés	R0780	961 944,70
Produits dérivés	R0790	0,00
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	423 177,77
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	9 520,00
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	108 185,57
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0,00
Autres dettes (hors assurance)	R0840	5 943 571,57
Passifs subordonnés	R0850	0,00
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	0,00
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	0,00
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	60 654,33
Total du passif	R0900	15 290 721,69
Excédent d'actif sur passif	R1000	59 789 768,20

S.05.01.02.01

Non-Vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)	Total
		Assurance des frais médicaux	
		C0010	C0200
Primes émises	AR0109		
Brut - assurance directe	R0110	95 795 781,26	95 795 781,26
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130		
Part des réassureurs	R0140		
Net	R0200	95 795 781,26	95 795 781,26
Primes acquises	AR0209		
Brut - assurance directe	R0210		
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230		
Part des réassureurs	R0240		
Net	R0300		
Charges des sinistres	AR0309		
Brut - assurance directe	R0310	84 914 685,52	84 914 685,52
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330		
Part des réassureurs	R0340		
Net	R0400	84 914 685,52	84 914 685,52
Dépenses engagées	R0550	12 913 893,89	12 913 893,89
Autres dépenses	R1200		
Total des dépenses	R1300		12 913 893,89

S.17.01.02.01

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée	Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	
		C0020	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0,00	0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0,00	0,00
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque	AR0057		
Meilleure estimation	AR0058		
Provisions pour primes	AR0059		
Brut - total	R0060	-305 722,81	-305 722,81
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0,00	0,00
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-305 722,81	-305 722,81
Provisions pour sinistres	AR0159		
Brut - total	R0160	6 449 431,09	6 449 431,09
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0,00	0,00
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	6 449 431,09	6 449 431,09
Total meilleure estimation - brut	R0260	6 143 708,27	6 143 708,27
Total meilleure estimation - net	R0270	6 143 708,27	6 143 708,27
Marge de risque	R0280	1 424 959,48	1 424 959,48
Provisions techniques - Total	AR0319		
Provisions techniques - Total	R0320	7 568 667,76	7 568 667,76
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0,00	0,00
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	7 568 667,76	7 568 667,76

SFCR 2023 – ANNEXES

5.19.01.01.01

Sinistres payés bruts (non cumulés) - Année de développement (Valeur absolue)

Secteur d'activité	Z0101	Assurance frais médicaux [affaires directes et réassurance proportionnelle acceptée]
Année d'accident / Année de souscription	Z0201	Année d'accident [AY]
Devise	Z0301	EUR
Conversion de devises	Z0401	Sans objet / Exprimé dans (convertie en) la devise de présentation

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											
N-9	R0160	53 834 558,34	6 257 370,16	158 328,50	5 751,45	11 375,97	3 766,41	-13,45	79,18	287,30	-665,65	
N-8	R0170	56 493 077,02	6 328 378,28	131 433,68	20 775,41	12 669,26	2 225,38	284,59	1 424,77	449,26		
N-7	R0180	61 514 720,99	5 432 278,82	257 040,58	52 478,29	12 723,05	3 168,20	8 447,08	867,37			
N-6	R0190	61 835 224,42	5 865 408,54	259 861,21	30 820,54	8 737,87	10 156,01	3 012,26				
N-5	R0200	64 176 342,30	5 537 073,29	190 517,22	30 525,80	11 915,45	1 761,49					
N-4	R0210	66 304 581,91	4 976 175,45	279 862,49	44 255,94	17 529,05						
N-3	R0220	61 350 009,82	5 184 104,00	259 292,49	75 135,90							
N-2	R0230	69 530 877,61	4 745 093,69	278 349,17								
N-1	R0240	73 440 990,10	5 071 571,46									
N	R0250	75 863 126,74										

5.19.01.01.02

Sinistres payés bruts (non cumulés) - Année en cours, somme des années (cumulatives)

Secteur d'activité	Z0102	Assurance frais médicaux [affaires directes et réassurance proportionnelle acceptée]
Année d'accident / Année de souscription	Z0202	Année d'accident [AY]
Devise	Z0302	EUR
Conversion de devises	Z0402	Sans objet / Exprimé dans (convertie en) la devise de présentation

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100	0,00	0,00
N-9	R0160	-665,65	60 270 838,21
N-8	R0170	449,26	62 990 717,65
N-7	R0180	867,37	67 281 724,38
N-6	R0190	3 012,26	68 013 220,85
N-5	R0200	1 761,49	69 948 135,55
N-4	R0210	17 529,05	71 622 404,84
N-3	R0220	75 135,90	66 868 542,21
N-2	R0230	278 349,17	74 554 320,47
N-1	R0240	5 071 571,46	78 512 561,56
N	R0250	75 863 126,74	75 863 126,74
Total	R0260	81 311 137,05	695 925 592,46

SFCR 2023 – ANNEXES

5.19.01.01.03

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées - Année de développement (Valeur absolue)

Secteur d'activité	Z0103	Assurance frais médicaux [affaires directes et réassurance proportionnelle acceptée]
Année d'accident / Année de souscription	Z0203	Année d'accident [AY]
Devise	Z0303	EUR
Conversion de devises	Z0403	Sans objet / Exprimé dans (convertie en) la devise de présentation

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160										0,00	
N-8	R0170									0,00		
N-7	R0180								0,00			
N-6	R0190							0,00				
N-5	R0200						0,00					
N-4	R0210					0,00						
N-3	R0220				80 311,60							
N-2	R0230			95 611,11								
N-1	R0240		345 494,29									
N	R0250	5 810 415,00										

5.19.01.01.04

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes actualisées - Année en cours, somme des années (cumulatives)

Secteur d'activité	Z0104	Assurance frais médicaux [affaires directes et réassurance proportionnelle acceptée]
Année d'accident / Année de souscription	Z0204	Année d'accident [AY]
Devise	Z0304	EUR
Conversion de devises	Z0404	Sans objet / Exprimé dans (convertie en) la devise de présentation

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
Précédentes	R0100	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	0,00
N-4	R0210	0,00
N-3	R0220	81 894,89
N-2	R0230	97 496,02
N-1	R0240	352 305,48
N	R0250	5 917 734,69
Total	R0260	6 449 431,09

S.23.01.01.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35	AR0009					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0,00	0,00		0,00	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0,00	0,00		0,00	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	2 969 605,44	2 969 605,44		0,00	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
Fonds excédentaires	R0070	0,00	0,00			
Actions de préférence	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
Réserve de réconciliation	R0130	56 820 162,76	56 820 162,76			
Passifs subordonnés	R0140	0,00		0,00	0,00	0,00
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0,00				0,00
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	AR0219					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0,00				
Déductions	AR0229					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	59 789 768,20	59 789 768,20	0,00	0,00	0,00
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0,00			0,00	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0,00			0,00	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0,00			0,00	0,00
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0,00			0,00	0,00
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0,00			0,00	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0,00			0,00	0,00
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0,00			0,00	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0,00			0,00	0,00
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0,00			0,00	0,00
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0,00			0,00	0,00
Fonds propres éligibles et disponibles	AR0499					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	59 789 768,20	59 789 768,20	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	59 789 768,20	59 789 768,20	0,00	0,00	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	59 789 768,20	59 789 768,20	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	59 789 768,20	59 789 768,20	0,00	0,00	
Capital de solvabilité requis	R0580	27 280 253,52				
Minimum de capital requis	R0600	6 820 063,38				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	219,17%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	876,67%				

S.23.01.01.02

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation	AR0699	
Excédent d'actif sur passif	R0700	59 789 768,20
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0,00
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0,00
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	2 969 605,44
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0,00
Réserve de réconciliation	R0760	56 820 162,76
Bénéfices attendus	AR0769	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	0,00
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	1 007 758,22
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	1 007 758,22

S.25.01.21.01

Capital de solvabilité requis

		Capital de solvabilité requis net	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	9 264 460,11	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 074 272,63	
Risque de souscription en vie	R0030	0,00	
Risque de souscription en santé	R0040	20 007 160,81	
Risque de souscription en non-vie	R0050	0,00	
Diversification	R0060	-5 939 513,47	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0,00	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	24 406 380,08	

S.25.01.21.02

Calcul du capital de solvabilité requis

		Valeur
		C0100
Risque opérationnel	R0130	2 873 873,44
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0,00
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0,00
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0,00
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	27 280 253,52
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0,00
<i>dont, exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type a</i>	R0211	0,00
<i>dont, exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type b</i>	R0212	0,00
<i>dont, exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type c</i>	R0213	0,00
<i>dont, exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type d</i>	R0214	0,00
Capital de solvabilité requis	R0220	27 280 253,52
Autres informations sur le SCR	AR0399	
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

S.25.01.21.05

Calcul de l'ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	0,00
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	0,00
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	0,00
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0,00
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0,00
LAC DT maximale	R0690	7 938 553,77

S.28.01.01.01

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		MCR composants
		C0010
Résultat MCRNL	R0010	4 791 156,01

S.28.01.01.02

Informations générales

		Informations générales	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	6 143 708,27	95 795 781,26
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0,00	0,00
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0,00	0,00
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0,00	0,00
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0,00	0,00
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0,00	0,00
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0,00	0,00
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0,00	0,00
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0,00	0,00
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0,00	0,00
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0,00	0,00
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0,00	0,00
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0,00	0,00
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0,00	0,00
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0,00	0,00
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0,00	0,00

S.28.01.01.05

Calcul du MCR global

		Valeur
		C0070
MCR linéaire	R0300	4 791 156,01
Capital de solvabilité requis	R0310	27 280 253,52
Plafond du MCR	R0320	12 276 114,08
Plancher du MCR	R0330	6 820 063,38
MCR combiné	R0340	6 820 063,38
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 700 000,00
Minimum de capital requis	R0400	6 820 063,38



Mutuelle Entrain

5, boulevard Camille Flammarion | 13001 Marseille

0 809 40 54 54

Service gratuit
+ prix appel



Mutuelle régie par le livre II du code de la mutualité, SIREN 775 558 778